

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 26 octobre 2020 à 19 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 OCTOBRE 2020 | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| FONDATION DAVID SUZUKI (DM337) | |
| M. Diego Creimer et Me Stéphanie Roy..... | 2 |
| M. JEAN PARADIS (DM1908) | 10 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU (DM618) | |
| Mme Catherine Morissette..... | 16 |
| COMMUNAUTÉ ERGOTHÉRAPIQUE ENGAGÉE POUR L'ÉQUITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (C4E) / (DM1000) | |
| Mme Isabelle Nadeau | 21 |
| M. BENOÎT ROBIN-LESSARD (DM584)..... | 27 |
| M. PHILIP SIMARD (DM2307) | 32 |
| ASSOCIATION ACTION BORÉALE (DM2496) | |
| M. Henri Jacob | 38 |
| SUSPENSION | |
| REPRISE | |
| M. YVON GIRARD | 46 |
| M. ÉRIC PINEAULT (DM2106)..... | 51 |
| M. JEAN-GUY LAMOTHE (DM836)..... | 60 |
| Mme LYNE MORIN (DM2493)..... | 66 |
| COALITION ANTI-PIPELINE DE ROUYN-NORANDA (DM1275) | |
| Mme Marie-Eve Sigouin..... | 70 |
| GAZODUQ, PARLONS-EN! (DM988) | |
| M. Marc Nantel | |
| ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN INTERVENTION PLEIN AIR DE L'UQAC (DM1693) | |
| M. Guillaume Lavigneur | 83 |

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 OCTOBRE 2020 À 13 H

**SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec incorporée.

10

Avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants :

15

- d'abord, tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE;
- deuxièmement, nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

20

Je vous rappelle qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

25

La rectification, je vous le rappelle, ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion afin d'éviter tout débat. Les rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

30

Ce soir, nous avons 14 présentations qui sont à l'horaire de cette séance. Le temps alloué pour votre témoignage est de 10 minutes et il est important pour nous de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

35

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**M. DIEGO CREIMER
Mme STÉPHANIE ROY (DM337)**

45

LE PRÉSIDENT :

Nous invitons maintenant monsieur Diego Creimer et madame Stéphanie Roy.

50

M. DIEGO CREIMER :

Bonjour, merci beaucoup à la commission de nous recevoir ce soir. Je me présente : Diego Creimer, codirecteur par intérim de la Fondation David Suzuki au Québec.

55

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci d'être présents.

60

Mme STÉPHANIE ROY :

Bonsoir, Messieurs les Commissaires.

65

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

70

LE PRÉSIDENT :

Merci d'être présents.

75

Mme STÉPHANIE ROY :

Stéphanie Roy, avocate, je suis consultante du Centre québécois du droit de l'environnement, qui a aidé la Fondation David Suzuki à préparer son mémoire.

80

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, alors la parole est à vous, 10 minutes.

85 **M. DIEGO CREIMER :**

Merci beaucoup.

90 Le projet Énergie Saguenay comporte la construction d'un complexe industriel sur une superficie d'à peu près 250 hectares à l'intérieur des limites de l'arrondissement de La Baie de la ville de Saguenay, plus précisément sur la rive sud de la rivière Saguenay. Les infrastructures portuaires sont situées immédiatement en amont du site du projet.

95 Dans ce mémoire, nous soulevons des questions quant aux garanties financières devant couvrir les coûts de démantèlement, de décontamination et de remise en état du site industriel advenant une fermeture prématurée pour cause de faillite.

100 Vous savez que l'histoire du Canada nous donne des exemples souvent tragiques de sites industriels et de sites adjacents aux sites industriels qui ont été contaminés et abandonnés au détriment de la santé humaine, de la biodiversité et, parfois, des coffres de l'État, et l'histoire du Canada nous donne aussi des exemples de longs litiges qui ont suivi.

105 Le cas de Grassy Narrows, en Ontario, où les membres de la Première nation Asubpeeschoseewagong ont été empoisonnés par le mercure provenant d'une usine de pâtes et papiers est peut-être un des cas les plus notoires.

110 Les coûts de décontamination à Grassy Narrows s'élevaient en 2015 à quelque 20 M\$, et ce n'est qu'en décembre 2019, soit 43 ans après la fermeture des usines, en 1976, que la Cour Suprême du Canada a finalement établi la responsabilité financière des compagnies et leur obligation de couvrir les coûts de décontamination.

115 Eh bien, nous craignons que la même chose puisse arriver avec GNL Québec et que les contribuables et l'État ont en ce moment la possibilité de réfléchir aux risques de se retrouver avec un site industriel contaminé et désaffecté.

120 On peut aussi penser aux coûts que cela entraînerait pour l'État et, éventuellement, pour les contribuables. Nous avons aussi l'opportunité de réfléchir au niveau optimal de garanties financières devant être exigées à la compagnie qui mène le projet d'Énergie Saguenay, et cela, dans le but de se prémunir contre des coûts évitables moyennant une protection adéquate.

Mme STÉPHANIE ROY :

125 Donc, les recherches que le Centre québécois du droit de l'environnement et moi-même
avons effectuées pour répondre à la question que s'est posée la Fondation David Suzuki et
monsieur Creimer, qui est celle de savoir c'est quoi, les garanties financières qui s'appliquent dans
le cas d'abandon du projet, mais en fait, les recherches que nous avons effectuées nous ont
130 permis de constater qu'il y a une espèce de faille dans le système juridique qui encadre les
hydrocarbures au Québec, puisque les lois, tant québécoises que canadiennes, ne prévoient pas
d'exigence d'un dépôt de garantie financière en cas d'abandon des travaux.

135 Donc, par exemple, au Québec, la loi qui encadre l'exploitation et l'exploration
d'hydrocarbures, qui est la *Loi sur les hydrocarbures*, ne s'applique pas au projet de GNL, d'une
part parce qu'elle a été adoptée, est entrée en vigueur en 2018, et la loi qui s'appliquait
auparavant, la *Loi sur les mines*, ne s'applique pas non plus parce que ces deux lois-là, qui sont
140 provinciales, encadrent uniquement l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures d'énergie non
renouvelable qui provient du sol québécois.

140 La raison, elle est simple, c'est ce que prévoit la constitution canadienne. Les provinces
peuvent uniquement encadrer l'exploitation des hydrocarbures, des énergies non renouvelables
qui se trouvent sur leur territoire.

145 Et donc, à cause du volet interprovincial de ce projet-là et parce que le gaz naturel du projet
de GNL provient de l'Ouest canadien, GNL a demandé son autorisation en vertu de la *Loi sur
l'Office national de l'énergie*, en 2015, qui est une loi fédérale qui a été remplacée d'ailleurs en
2019 par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, donc c'est cette loi fédérale là qui encadre le
projet de GNL en raison de son volet interprovincial et du fait que les hydrocarbures proviennent
150 de l'Ouest canadien.

150 Toutefois, cette loi-là ne prévoit pas de disposition qui impose des garanties financières en
cas d'abandon du projet. Elle en prévoit, par exemple, en matière de responsabilité en cas de
sinistre pour ce qui concerne les pipelines, mais pas en ce qui concerne une usine de liquéfaction
comme Énergie Saguenay. Par contre... Donc, je laisse monsieur Creimer continuer.

155

M. DIEGO CREIMER :

160 Bien, vous l'avez bien entendu, j'en suis sur ce point-là : la Loi réclame une protection dans
le cas de sinistre, donc en cas d'accident, mais pas en cas d'abandon. Et c'est là, le vide juridique
que nous avons identifié.

Donc, ni la provinciale ni la loi fédérale n'imposent des garanties financières en cas d'abandon des installations de liquéfaction du gaz naturel comme dans le cas d'Énergie Saguenay.

165 Selon nous, le ministre de l'Environnement du Québec pourrait toutefois imposer de telles garanties en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

170 En effet, qu'est-ce que dit la Loi, elle dit que le ministre (coupure sonore) toute condition qu'il estime indiquée pour protéger la qualité de l'environnement et pour éviter de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

175 Le ministre peut notamment décider de prescrire une condition sur les mesures de remise en état des lieux et la gestion postfermeture en cas de cessation d'activité. Donc, c'est le cas hypothétique qui nous occupe.

180 Dans le cadre de l'examen du projet Énergie Saguenay, il serait donc possible d'encourager le ministre de l'Environnement à adopter de telles conditions préventives s'il délivre l'autorisation, et cela, afin de responsabiliser l'entreprise à l'égard des frais et mesures de démantèlement et de remise en état des lieux, qui semblent essentiels au maintien de l'intégrité environnementale du site advenant la fin ou l'abandon du projet.

Mme STÉPHANIE ROY :

185 Autrement, si jamais le ministre n'exerçait pas ce pouvoir-là et parce qu'il y a absence de garantie financière dans nos lois, si jamais il y avait abandon du projet et que GNL n'assumait pas volontairement le coût de démantèlement et de restauration des lieux, ce serait, d'une part, au gouvernement, donc aux contribuables québécois d'assumer ces frais-là.

190 Et la seule option pour se faire rembourser serait d'entreprendre une poursuite civile en vertu du droit commun, où on devrait démontrer les manquements de GNL Québec, et cætera, pour recouvrer les coûts. Et donc, c'est une procédure qui est beaucoup plus lourde que si on prévoit d'entrée de jeu des garanties financières.

195 Maintenant, à titre comparatif, on est allé voir qu'est-ce qui est exigé dans d'autres lois et également dans d'autres juridictions. Et ce qu'on voit, en fait, c'est que, par exemple, si la *Loi sur les hydrocarbures du Québec* s'était avérée applicable à ce projet-là, on prévoit dans la *Loi sur les hydrocarbures* que le plan de fermeture du puits, qui doit être soumis, d'entrée de jeu, par une

personne qui veut exploiter des hydrocarbures en sol québécois, doit prévoir les coûts anticipés de démantèlement et doit déposer une garantie financière à la hauteur de ces coûts anticipés.

200

Puis pour ce qui est des autres juridictions, on voit, par exemple, qu'au Nouveau-Brunswick, pour ce qui est, par exemple, d'une personne qui demande un permis de forage, elle doit accompagner sa demande d'une garantie financière de 50 000 \$ par puits.

205

Puis, par ailleurs, si on va voir du côté de l'Ontario, pour ce qui est des installations de production et de stockage des hydrocarbures, la *Loi sur la protection de l'environnement* ontarienne prévoit que le ministre peut – en fait, dans ce cas-là, c'est le directeur – exiger l'utilisation d'une garantie financière. Donc, il a le pouvoir de le demander. Un peu comme en vertu de la LQE.

210

Puis si on se tourne vers les pays scandinaves, par exemple la Norvège, on voit que pour ce qui est des événements accidentels, on n'impose même pas de plafond de responsabilité, en ce sens qu'on prévoit qu'on peut poursuivre les entreprises, en fait, qu'on peut demander une couverture d'assurance raisonnable pour tous les coûts de sinistres.

215

Mais pour ce qui est des cas de démantèlement, on prévoit aussi que le Ministère doit rendre une décision pour ce qui est des questions de garantie financière couvrant tous les cas de pollution en cas de démantèlement, et cætera. Donc, c'est un pouvoir qui peut être prévu par d'autres lois, mais idéalement, qui devrait être exigé.

220

Pour ce qui est donc des recommandations de la Fondation David Suzuki, bien, évidemment, la Fondation porte à votre attention que ce projet-là, en cas d'abandon de projet, présente un risque tant pour le fisc et pour l'ensemble des contribuables dans le cas où GNL ne désirait elle-même assumer les coûts d'abandon, de nettoyage des lieux.

225

Et donc, il faut constater qu'il y a une faille dans nos lois applicables, qui doit prévoir clairement une exigence d'assurance ou de garantie financière en cas d'abandon, mais ce n'est pas le cas actuellement. Donc, cette faille-là correspond à un risque financier accru.

230

M. DIEGO CREIMER :

Mais comme disait maître Roy, on n'a pas le choix : on doit se fier à la bonne volonté du ministre de l'Environnement qui, lui, il a un pouvoir discrétionnaire. Et nous, on demande au Ministère de l'utiliser justement pour prescrire une condition additionnelle et spécifique sur les mesures de remise en état des lieux et la gestion postfermeture en cas de cessation d'activité.

235

Autrement dit, Monsieur et Madame (sic) les Commissaires, on veut s'assurer que si la compagnie doit fermer boutique et qu'elle doit partir, bien, que quelqu'un paye la note et que ça ne soit pas les contribuables.

240 Donc, on demande, devant ce vide juridique, parce que la *Loi canadienne sur la Régie de l'énergie* ne prévoit pas cette garantie financière, que le ministre de l'Environnement du Québec intervienne pour exiger cette garantie financière.

245 Et avec ça, on conclut notre présentation et on est prêt pour répondre à vos questions. Merci beaucoup.

Mme STÉPHANIE ROY :

250 Merci.

LE PRÉSIDENT :

255 Merci beaucoup de votre présentation. Bon, écoutez, on comprend que vous souhaitez éventuellement que la loi soit modifiée pour éventuellement imposer une compensation en cas de faillite pour ce qui est du démantèlement éventuel de l'usine, ou encore que ce soit imposé par décret via la décision que le Conseil des ministres pourrait éventuellement prendre suite à une recommandation du ministre. C'est ce que je comprends que vous avez comme option que vous présentez.

260 Je voudrais que vous nous précisiez un peu quel mécanisme que vous suggérez pour ce qui est de cette éventuelle compensation-là en cas de démantèlement lors d'une faillite. Est-ce que je peux comprendre que ça puisse être déposé en fiducie?

265 Est-ce que vous croyez que ce serait un montant total et global qui serait versé par l'initiateur éventuellement lorsqu'il a son autorisation de construction? Est-ce que ça serait échelonné sur un certain nombre d'années en fonction de la production pour ce qui est de faire une provision éventuelle qui sera en fiducie pour s'assurer éventuellement des coûts de démantèlement?

270 Est-ce que vous avez une idée un peu plus précise du mécanisme, en quelque sorte, qui serait applicable sur le type d'usine? Ou encore, le comparer aux législations qui sont actuellement applicables pour ce qui est des puits des gaz ou l'exploitation pétrolière?

M. DIEGO CREIMER :

275

On a une idée, mais je pense qu'on l'a exposée. Je vais laisser, pour la partie des législations auxquelles on pourrait se comparer, répondre maître Roy.

280

Mais d'abord, on ne vient pas devant le BAPE demander de changer une loi fédérale. Ce n'est pas l'endroit pour le faire. On vient surtout signaler qu'il y a un vide juridique qui expose l'État et les contribuables.

285

Ensuite, pour combler ce vide juridique, on dit que la *Loi sur la qualité de l'environnement* donne des pouvoirs au ministre de l'Environnement d'ajouter des conditions et des exigences avant de livrer une autorisation.

Mme STÉPHANIE ROY :

290

Exact. Donc, c'est lorsqu'il délivre l'autorisation que le ministre peut exiger cette condition-là. Et donc, nous, on vous demande de l'inviter à exercer son pouvoir.

295

Maintenant, pour ce qui est de la forme des garanties financières, il y en a, des exemples, qui sont prévus dans la *Loi sur les hydrocarbures au Québec*. On parle, par exemple, de cautionnement, on peut parler d'assurance.

300

Il y a différentes formes qui sont prévues dans la Loi. Je suis en train de les sortir à ce moment-ci, je peux même vous les envoyer par la suite si vous voulez, elles sont énumérées dans la Loi, donc c'est très clair.

Mais de façon générale, les lois vont prévoir des mécanismes qui sont bien assurés pour s'assurer que ces sommes-là sont disponibles en cas d'accident puis que le gouvernement puisse tout de suite aller les chercher. Donc, souvent, un cautionnement, des choses plus sécuritaires.

305

LE COMMISSAIRE :

Comme, par exemple, des lettres de garantie bancaire ou ce genre de document là.

Mme STÉPHANIE ROY :

310

Exact. Exact.

LE COMMISSAIRE :

315 Votre mémoire porte spécifiquement sur cet enjeu-là. Évidemment, c'est un enjeu qui n'a pas été traité à notre connaissance par beaucoup d'autre monde que vous. Qu'est-ce qui vous a conduit à mettre votre focus spécifiquement sur cet enjeu ou sur ce vide juridique?

320 **M. DIEGO CREIMER :**

Je peux vous dire que quand on a commencé à scruter l'idée avec des collègues de la Fondation et des avocats du CQDE, on regardait surtout ce qui s'était passé à Grassy Narrows. 43 ans pour régler cette question-là, c'est long.

325

Advenant une fermeture précipitée d'Énergie Saguenay, si on fermait l'usine parce que les marchés de gaz naturel ne sont plus là, disons quelque part en 2025 ou 2030, et qu'on doit attendre 40 ans pour rétablir la responsabilité civile puis forcer ce qui reste des compagnies à payer le coût de décontamination, bien, on serait en 2060.

330

Donc, on veut éviter une situation comme ça. On veut que les contribuables et que les coffres de l'État soient protégés dès maintenant.

335

Il y a une possibilité de calculer les coûts de démantèlement dès maintenant, d'ajouter une condition et d'exiger que la compagnie mette les fonds dans un endroit sécuritaire, mais maître Roy a décrit plusieurs options disponibles pour que, si jamais la compagnie doit fermer avant son temps, bien, que les contribuables ne soient pas pénalisés.

LE COMMISSAIRE :

340

Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

345

Merci de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons bonne soirée.

M. DIEGO CREIMER :

350

Merci à vous.

M. JEAN PARADIS (DM1908)

355

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît.

360

M. JEAN PARADIS :

Oui. Vous m'entendez bien?

365

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Paradis. Nous vous voyons et nous vous entendons.

370

M. JEAN PARADIS :

Merci bien. Donc, je fais cette présentation-là de façon personnelle, donc ce n'est pas au nom d'un groupe.

375

Juste pour situer qui je suis, en fait : j'ai fait carrière dans le monde de l'éducation au niveau collégial. Je suis préoccupé depuis longtemps par des questions de protection de territoire et protection de l'environnement.

380

J'ai été président du Regroupement de protection de la magnifique rivière à Ashuapmushuan, qui est maintenant une réserve aquatique protégée, et j'ai aussi été président fondateur de Négawatts Production, un OSBL qui a œuvré pendant 22 ans dans le domaine de l'efficacité partout au Québec.

385

Je suis aussi membre du comité de coordination de la Coalition Fjord, et j'ai signé, comme environ 87 700 personnes en ce moment, la pétition « *GNL/Gazoduq, non merci!* » Je dis « environ », parce que ça n'arrête pas de monter à chaque jour.

390

On mérite mieux au Québec, en fait. Vous avez lu mon mémoire. Avec les petites 10 minutes que j'ai pour m'exprimer, exprimer mon point de vue, je vais aller à l'essentiel pour moi et, en fait, c'est un dossier, ce dossier-là, un dossier de type David contre Goliath, qui est d'ailleurs le titre de mon mémoire. J'imagine que le mémoire va être rendu public une fois ma présentation faite, j'imagine, ça fait que, donc, les gens pourront le lire.

Donc, c'est un dossier de type David contre Goliath, et dans ce genre de dossier là, ça amène inévitablement presque toujours des conséquences autant sociales que psychologiques, et c'est ce dont je voudrais vous parler ce soir.

395

Grâce à la clairvoyance de plusieurs citoyennes et citoyens lors de la première partie de l'audience, on a appris que dans la directive sur l'étude d'impact, le ministère de l'Environnement avait exigé une étude des impacts psychosociaux : rien sur le sujet dans l'étude d'impact.

400

L'étude d'impact a été jugée recevable, malgré cela, par le ministère de l'Environnement, ce qui est inacceptable. En plus, lors de la première partie de l'audience, il n'y avait personne du ministère de la Santé pour répondre aux questions, ce qui est, encore une fois, inacceptable. La commission aurait dû contraindre le ministère de la Santé à être présent, comme la commission en a le pouvoir.

405

Naturellement, il serait indispensable d'avoir une étude sur les impacts sociologiques et psychologiques de ce projet épouvantable pour les 10 ou 25 prochaines années. Mais, voyez-vous, c'est déjà, depuis 2014, c'est déjà là qu'on a commencé à avoir des impacts psychosociaux à partir du dépôt même de l'avis de projet par ces milliardaires venus d'ailleurs.

410

Aujourd'hui même encore, en ce moment, je vis des impacts. Entre autres, je suis contraint d'intervenir en vidéoconférence pour m'opposer à ce projet insoutenable. Depuis presque deux ans maintenant, ma vie tourne autour de cet engagement d'opposition.

415

Et c'est vrai aussi pour des milliers de gens partout au Québec, qui sont obligés de consacrer du temps, plusieurs heures, des centaines d'heures, des milliers d'heures pour certains et certaines, de l'énergie et souvent de l'argent pour s'opposer à ce projet de gens riches qui ont vu une opportunité de pouvoir s'enrichir encore plus.

420

Il y a des impacts psychosociaux réels depuis 2014 et il y en aura. Il y en a, il y en aura, et avoir une étude qui présenterait les effets néfastes cumulatifs jusqu'à ce jour pour ce projet d'une autre époque, ce serait indispensable.

425

Posez-moi des questions sur comment je vais. En ce moment, là. Quel est mon état de confiance dans l'avenir avec encore ce genre d'agression aux effets catastrophiques sur le climat.

Posez-moi des questions sur l'esprit, l'état d'esprit des jeunes que je côtoie chaque jour, souvent le soir, la nuit, comme membre de la Coalition Fjord depuis deux ans.

430 Il y a des impacts psychosociaux encore plus grands pour eux et elles, et si on les écoute, et si vous les écoutez, vous constaterez à l'évidence que leur confiance en l'avenir face aux changements climatiques est fortement affectée quand ils et elles voient que des investisseurs peuvent même juste avoir l'idée qu'en 2020, il est pensable d'imaginer ce genre de projet.

435 Posez-moi des questions sur l'esprit, l'état d'esprit de la population de tout le Québec. Comment cette même population peut se convaincre de participer individuellement à l'effort collectif si nécessaire pour faire face à l'urgence climatique si un projet aussi dommageable voyait le jour et venait annuler toute leur contribution?

440 Vous avez eu en PM, en après-midi, un éloquent témoignage de monsieur Richard Thibault (sic), qui est venu vous exprimer comment ce projet-là qui est proposé par des investisseurs américains pouvait lui enlever toute sa motivation.

445 Pas étonnant de constater qu'il y ait une si grande mobilisation autour du rejet de ce projet toxique. Vous savez, il y a des préoccupations, il y a de l'angoisse et il y a de l'anxiété. Les impacts psychosociaux, il y en a eu, il y en a encore chaque jour, il y en aura longtemps, même si les investisseurs américains décidaient d'abandonner leur quête de s'enrichir.

450 Oui, il aurait dû y avoir, dans l'étude d'impact, une présentation de l'état de la situation psychosociale du milieu d'accueil québécois depuis 2014 – en fait, depuis que l'avis de projet a été lancé –, et oui, naturellement, l'étude d'impact aurait dû aussi présenter une vision des impacts psychosociaux pour les années à venir, que cette opération commerciale de passeur de méthane de fracturation provoquerait.

455 C'est dément. L'humain a été complètement oublié. Quelles seraient les conséquences psychologiques et sociales sur les êtres humains du Québec et même du Canada?

460 En plus, faudrait savoir à qui profiterait le crime, comme dirait la police, car les vendeurs et les acheteurs sont des fantômes dans cette opération. Leurs noms n'apparaissent dans aucun document, jamais cités dans des présentations, ni, ni vus ni connus, cachés sous les buissons, mais tellement présents, car sans vendeur, pas besoin de transporteur. (Coupure sonore), pas besoin d'acheteur.

465 Un film de trafiquant de cocaïne. Je vous dirais que c'est comme si on ne s'intéressait qu'aux passeurs de drogue et sans se soucier des producteurs et des consommateurs.

470 C'est pour ça, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, qu'il faut prendre en compte la chaîne complète des effets sur les GES, de l'amont à l'aval. On est des milliers de citoyens et de citoyennes à dire non à ce projet américain qui n'a aucun sens. On est des millions au Québec à sentir dans nos tripes et à le dire sans modération : transiter du gaz fossile, c'est être complice des changements climatiques, c'est être passeur d'une drogue de gaz fossile mondiale.

475 L'intoxication planétaire a assez duré. On n'est pas fou, là : on voit bien que ce gaz a des impacts majeurs; la fracturation et la consommation aussi.

Et le BAPE doit considérer tous les impacts sur la production, le transport et la consommation de ce gaz méthane, et sur tout ce que ça fait vivre aux communautés, à nous, citoyens et citoyennes. C'est l'éléphant dans la pièce.

480 En terminant, juste pour le bénéfice des gens qui vont probablement lire mon mémoire, je vais juste citer les autres titres des sections de mon mémoire qu'ils pourront peut-être prendre connaissance à ce moment-là.

485 Donc, une des sections de mon mémoire, c'est une « *Présentation du projet sans le langage communication du promoteur* », donc une analyse de la présentation du projet.

Une section sur le « *Déséquilibre des forces et propagande mensongère!* »

490 Une autre section sur la « *Tentative d'appropriation locale!* » : là je fais affaire ici, entre autres, à l'exercice de communication qu'ils ont fait en utilisant des noms comme « GNL Québec » pour nous faire croire que c'était au Québec, « Énergie Saguenay » pour faire croire que c'était au Saguenay, puis il y en a un autour de la table qui a probablement dit à son patron : « Hé, hé, j'ai une bonne idée, on pourrait mettre un Q à "Gazoduc", on veut faire accroire que ça vient du Québec. »

495 « *Tentative d'appropriation locale!* », « *Justification des projets versus la carboneutralité, un mirage "boosté" aux stéroïdes hydroélectriques!* », donc vous allez avoir un beau chapitre là-dessus.

500 « *Hydro-Québec complice du transport de méthane extrait par fracturation!* », donc vous allez pouvoir constater dans cette section-là comment Hydro-Québec peut être complice de ce projet-là.

505 Avant-dernière section, en fait, c'est : « *Les efforts d'efficacité énergétique annulés par ce contrat de fourniture de 5 TWh/an* », 5 térawattheures, l'équivalent des deux tiers de la Romaine pendant 25 ans.

510 Et une dernière section sur l'émanation de méthane. Je pense qu'il y a plusieurs experts qui ont commencé à s'exprimer. Je ne suis pas un expert dans l'émanation de méthane, mais je vous ai fait quand même une petite section pour vous montrer que si jamais ce projet-là se réalisait, bien, les vaches laitières du Canada et du Québec peuvent respirer, car il y aurait pire avec ce projet, et énormément pire.

515 Donc, le projet émettrait beaucoup plus de méthane que l'ensemble de toutes les vaches laitières du Canada, et les efforts qui sont faits par le ministère de l'Agriculture pour tenter de diminuer les émanations de méthane de l'ordre de 15 %, bien, avec ce projet-là, avec 2 % d'émanation de méthane, on annulerait 40 fois les efforts des agriculteurs, qui font déjà leur part.

520 Voilà. Si vous avez des questions, je suis disponible.

LE PRÉSIDENT :

525 Merci beaucoup, Monsieur Paradis, de votre présentation. Je crois que le propos est quand même clair. Alors, Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

530 Oui. Monsieur Paradis, je voudrais revenir juste sur la section de votre mémoire qui traite d'Hydro-Québec, que vous qualifiez de complice.

M. JEAN PARADIS :

Oui.

535 **LE COMMISSAIRE :**

540 Êtes-vous d'accord avec moi qu'Hydro-Québec, à partir du moment où le Conseil des ministres octroierait à ce promoteur un bloc de 550 mégawatts, à partir de là, Hydro-Québec a une obligation de desservir et de vendre son électricité à un prix réglementé? Je vois mal comment ça, ça fait d'Hydro-Québec un complice, alors qu'il ne ferait que ce pourquoi il a été créé, c'est-à-dire livrer de l'électricité à un client industriel, dans ce cas-là.

M. JEAN PARADIS :

545 Oui, je comprends votre point de vue, c'est pour ça qu'il faut que la loi de la Régie soit changée, que le gouvernement change cette loi-là qui oblige Hydro-Québec à fournir de l'électricité à n'importe quelle entreprise.

550 Et moi, j'ai écrit au président d'Hydro et à la nouvelle présidente, j'ai écrit aussi à la Régie pour que ce genre de projet là... parce qu'écoutez, là : on va utiliser 5 milliards de kilowattheures par année pour acheminer du gaz méthane sale de l'Alberta. C'est inacceptable, c'est un projet inacceptable.

555 Et naturellement, on va en plus donner un avantage financier – parce que vous savez qu'il a un tarif préférentiel aux grandes entreprises –, on va donner un avantage financier à cette entreprise-là pour, vraiment, pour transporter du gaz méthane qui va être consommé ailleurs.

560 Donc, c'est à mon point de vue inacceptable. C'est l'objet de mon mémoire. Ça représenterait l'avantage financier presque de 3 500 000 000 sur 25 ans, ce qui est énorme.

LE COMMISSAIRE :

565 Mais je vais me permettre de faire le même commentaire que j'ai fait à madame Ruba Ghazal cet après-midi : les tarifs d'Hydro-Québec, ils sont réglementés, ils sont établis par la Régie de l'énergie en fonction des coûts de production, transport, distribution.

570 Ce n'est pas... comment je dirais... vous appelez ça des « tarifs préférentiels », mais c'est le tarif de l'électricité livrée à tous les clients industriels du Québec, celui-là comme n'importe quel autre.

M. JEAN PARADIS :

575 C'est pour ça que c'est inacceptable que ce soit des tarifs comme ceux-là, donc c'est à la Régie de ne pas autoriser ce projet, de fournir l'énergie à ce projet-là.

Je pense que la Régie pourrait le faire et le gouvernement aussi pourrait décider de ne pas autoriser Hydro-Québec à fournir ce client-là. C'est aussi simple que ça, mais il y a des avantages financiers, il ne faut pas se cacher. Ce n'est pas des subventions, c'est des avantages financiers.

580 Et c'est des avantages financiers importants. Quand nous, par exemple, on nous baisse notre facture de 20 % quand on va acheter au magasin, bien, c'est un avantage financier pour

nous autres. Puis c'est inacceptable qu'on mette ces avantages financiers là sur la table pour faire ce genre d'entreprise là qui va être complice du transport de méthane par fracturation vers des marchés européens. Voilà, c'est mon opinion.

585

LE COMMISSAIRE :

Mais c'est votre opinion, j'en conviens.

590

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Paradis, de votre contribution à nos travaux. Merci, bonne soirée.

595

M. JEAN PARADIS :

Bonne soirée.

LE COMMISSAIRE :

600

Merci.

Mme CATHERINE MORISSETTE (DM618)

605

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant madame Catherine Morissette, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Morissette, je crois qu'on a un problème de micro.

610

Mme CATHERINE MORISSETTE :

Est-ce que maintenant on s'entend bien?

LE PRÉSIDENT :

615

Ça fonctionne déjà beaucoup mieux.

Mme CATHERINE MORISSETTE :

620

Alors, bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

625 10 minutes, la parole est à vous. On vous écoute.

Mme CATHERINE MORISSETTE :

630 Très bien. Alors, bonsoir. Mon nom est Catherine Morissette, je suis maire de Saint-David-de-Falardeau et entrepreneure depuis maintenant 35 ans. Falardeau est une belle municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont on est très fier.

635 Notre municipalité est en croissance et en est une récréotouristique. Nous comptons 2 900 habitants et on ajoute des résidents saisonniers d'environ 1 200 à 1 500, toutes saisons confondues.

640 Nos municipalités ont grandi à cause d'une population qui s'établissait près d'entreprises florissantes et qui débordait au-delà de cette agglomération, ce qui a permis aux municipalités comme la nôtre de se développer. Ces industries et entreprises ont fait de notre économie une économie riche qui fait prospérer notre région.

645 Au Saguenay, il y a l'importance de respecter l'environnement. Nous sommes une région créée par l'industrie et les services qui s'y sont greffés, mais qui est malgré tout reconnue pour sa nature et il n'y a pas de raison que l'industrie ne puisse pas continuer à prospérer chez nous dans le respect des règles environnementales applicables aujourd'hui. On a même un créneau nature qui est vraiment très prisé par les touristes internationaux.

650 Au Saguenay, comme tout projet, peu importe la grosseur, il faut que ça rencontre les normes environnementales. Même dans nos petites municipalités, ça passe comme ça.

Pour ce qui est de l'acceptation sociale, je pense que la preuve a été démontrée plus d'une fois que notre région veut ce projet. Nous sommes en faveur de GNL en grande majorité.

655 GNL apportera un souffle nouveau à la région, un projet de transition entre l'avant et l'après. L'équilibre est toujours la solution recherchée, peu importe les secteurs de notre vie.

660 Nous sommes conscients qu'aucun projet n'est parfait, mais déjà d'avoir la volonté de se conformer et d'atténuer les impacts, alors pourquoi ne pas faire confiance à nos institutions, pour ce faire, comme le BAPE?

Une région comme la nôtre doit diversifier son économie pour pouvoir profiter de l'achalandage que créent la construction, la gestion et les retombées économiques apportées par ce projet.

665 Une vision économique positive permettra à nos enfants, nos voisins et nos familles de rester ou de revenir travailler ici en sachant qu'ils auront des jobs intéressants et une qualité de vie qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs.

670 Nous sommes, les Saguenéens, des gens fiers et combatifs. Nous saurons être au rendez-vous pour offrir aux travailleurs un environnement sain et plein de possibilités. Ce projet rendra la région prospère à nouveau.

675 Nous avons besoin d'un levier économique pour retrouver le niveau intéressant que nous avons et le conserver comme avec Alcan dans les années 20. Cette dernière a su faire de son aluminium une des plus pures au monde, alors nous sommes témoins de l'évolution de la conscience environnementale des industries.

680 Si nous voulons faire progresser l'activité économique de notre région, il faut se mobiliser pour accueillir des projets de grande envergure. Voyons grand comme la région en est capable.

L'affluence engendrée par ce projet d'envergure permettra au secteur de la construction, du tourisme, de la fabrication, de l'hébergement, de la restauration, du commerce au détail et de l'immobilier de se tenir dans une zone prospère et de faire progresser leur secteur d'activité.

685 Nous savons que notre région se voit très affectée lors d'un ralentissement économique et nous sommes à la merci du manque de diversité de nos industries et de la non-proximité des grands centres.

690 Je ne suis pas spécialiste, je vous laisse ça, mais par contre, je peux vous dire que je suis une amoureuse de la région, je suis entrepreneure de père en fille et ça continue avec mon fils et mon conjoint, qui sont eux aussi des entrepreneurs.

695 Vous n'avez pas besoin d'un dessin pour vous montrer combien je tiens à ma région, ainsi qu'au développement des municipalités et de Ville de Saguenay. Mon implication est totale et ma fierté aussi grande que la fierté des Saguenéens, et j'oserais vous dire aussi grosse que les bleuets.

700 Je vous dis haut et fort que nous avons besoin de ce projet, nous avons besoin d'une industrie porteuse pour nos jeunes, nous avons besoin de la réalisation de tous les beaux projets de notre relève et, pour ce faire, il faut avoir une économie en forme et florissante pour nous permettre d'accompagner ces jeunes dans leurs rêves et leurs initiatives.

705 Alors, soyez assurés de mon soutien et de mon support envers GNL Saguenay–Lac-Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je comprends que vous concluez votre présentation, Madame Morissette?

710 **Mme CATHERINE MORISSETTE :**

Et voilà. Et voilà.

LE PRÉSIDENT :

715 Je vous remercie de votre présentation.

Mme CATHERINE MORISSETTE :

720 Et je pense que je parle au nom de bien des élus qui n'ont pas eu la chance de se faire entendre.

LE PRÉSIDENT :

725 Je vous remercie de votre effort de contribuer à nos travaux. Une question : vous avez fait allusion, dans le début de votre présentation, du capital nature de la région.

Mme CATHERINE MORISSETTE :

Oui.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a quand même beaucoup d'intervenants qui nous ont quand même manifesté de l'inquiétude quant à l'éventuelle réalisation du projet de GNL et l'éventuel impact que ça pourrait générer en termes de tourisme. Est-ce que vous avez une opinion là-dessus, Madame?

735 **Mme CATHERINE MORISSETTE :**

740 Moi, je n'ai aucun, aucun doute que ça ne changera rien, ça va probablement faire l'inverse, parce qu'avec des investissements comme ça, qui vont, comme je disais, qui vont venir faire le balancier entre l'avant et l'après, que ça va donner un coup de pouce à bien des municipalités pour pouvoir se développer et recevoir le touriste.

745 Nous, on est vraiment... on est une région, d'abord, qui reçoit du touriste international, et je ne vois même pas en quoi ça pourrait déranger le touriste de venir dans notre fjord puis dans nos belles montagnes, dans nos belles municipalités.

Non, moi, je pense que c'est un plus. C'est un plus parce qu'on va avoir des belles jobs, on va avoir du monde, et, je veux dire, il ne faut pas un gros dessin pour voir qu'un amène un autre.

750 Puis, vous savez, Alcan a fait la même chose, comme je disais, dans les années 20. Écoute, on n'avait pas grande... t'sais, je veux dire, l'environnement, ce n'était pas écouté, il n'y avait rien de normé tant que ça, puis on a réussi à se développer de cette façon-là. Je n'ai aucun doute. Aucun doute.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pilotto?

760 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va, c'est très clair.

LE PRÉSIDENT :

765 Alors, merci beaucoup de votre point de vue, de l'opinion que vous nous avez exprimée, Madame, dans le cadre de nos travaux.

770 **Mme CATHERINE MORISSETTE :**

Ça me fait plaisir. Bon courage.

LE COMMISSAIRE :

775 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée, merci.

780 **Mme CATHERINE MORISSETTE :**

Bonsoir.

785 _____
Mme ISABELLE NADEAU (DM1000)

LE PRÉSIDENT :

790 J'inviterais maintenant madame Isabelle Nadeau.

Mme ISABELLE NADEAU :

795 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame Nadeau. La parole est à vous, nous vous écoutons, Madame.

800 **Mme ISABELLE NADEAU :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, et toute l'équipe de la commission. Ce soir, je suis devant vous pour vous présenter le mémoire rédigé par la Communauté ergothérapique engagée pour l'environnement et l'équité.

805 Nous sommes un regroupement d'ergothérapeutes et d'étudiantes en ergothérapie qui, reconnaissant l'urgence climatique et les impacts des occupations humaines sur la crise écologique, se sont rassemblés pour mener des actions comme celles de ce soir.

810 Avant de vous présenter notre mémoire, nous tenons à vous faire part de notre insatisfaction
quant au processus de cette commission d'enquête. Nous déplorons qu'aucun représentant de la
Santé publique n'ait été invité à titre de personne-ressource lors de la phase 1 de ces audiences.

815 Monsieur le Président, vous nous avez rassuré que nos questions leur seraient acheminées.
Pourtant, au moment de la date de limite de dépôt des mémoires, aucune question ne leur avait
été transmise faute de personnes-ressources du côté de la Santé publique.

820 Monsieur le Président, lors des audiences publiques, vous avez laissé sous-entendre que la
Santé publique avait autre chose à faire. Je suis d'accord avec vous. Avec la crise sanitaire liée à
la COVID-19, il est compréhensible que les ressources de la Santé publique ne soient pas
disponibles pour le dossier GNL/Gazoduq.

825 Il est toutefois inacceptable que le BAPE décide de poursuivre son processus en se passant
de l'expertise de la Santé publique. N'est-il pas un peu indécent, alors même que l'on tente de
gérer la crise de la COVID-19, d'évaluer ce projet en évacuant les enjeux de santé de la
population?

830 Malgré que ces éléments portent atteinte à la crédibilité de la démarche menée et malgré
l'absence de réponses à nos questions, nous avons maintenu l'intention de soumettre un mémoire
à la commission, que je vais vous présenter.

835 En regard du projet à l'étude, nous considérons que la commission d'enquête devrait
prendre en considération les impacts potentiels du projet en amont et en aval sur la relation entre
la santé des populations, la participation de ces populations dans leurs occupations quotidiennes
et leur environnement, qu'elles vivent sur le territoire dit du Québec ou à l'extérieur de celui-ci, car
il en va de sa responsabilité morale et éthique.

840 En ce sens, nous estimons que la commission d'enquête devrait se pencher avec l'aide de
spécialistes de ces domaines sur les enjeux que nous allons vous présenter à l'instant.

845 Tout d'abord, les impacts du projet sur la santé psychosociale des populations locales.
Avant toute chose, nous tenons à dénoncer le fait que d'une part, les impacts psychosociaux
n'aient pas été évalués par le promoteur du projet et ne figurent pas dans l'étude d'impact. D'autre
part, nous décrions que le gouvernement provincial ait jugé recevable l'étude d'impact malgré cette
omission.

850 En se basant notamment sur les constats de l'Institut national de santé publique du Québec dans son rapport de 2016 intitulé « *Relation entre les activités de l'industrie des hydrocarbures, la qualité de vie et la santé psychologique et sociale* », nous avons soulevé des inquiétudes à l'égard du projet GNL/Gazoduc qui devraient être étudiées.

855 En effet, ce projet, par ses actions, a le potentiel de modifier l'environnement local, tant au niveau des nuisances, de la perception de sa sécurité et de sa sécurité en soi, de la cohésion sociale, du prix des biens et des services comme le logement, des écarts de revenus, de l'accès et la jouissance aux aires protégées et aux ressources naturelles.

860 Ces perturbations de l'environnement ont le potentiel d'affecter la participation dans les occupations telles que les modes de vie, les activités économiques, culturelles et de loisirs, ainsi que les interactions sociales, et ce, de façon disproportionnée pour certains groupes de la population.

865 Cela peut avoir des impacts psychologiques tels que du stress, de l'anxiété, de l'angoisse, un sentiment de perte de contrôle, de la colère ainsi que des symptômes de dépression qui, à leur tour, on le sait en tant qu'ergothérapeute, ont le potentiel d'affecter négativement la participation sociale de ces individus.

870 Autre impact à considérer : les impacts de la fracturation hydraulique sur la santé des populations à proximité des installations dans l'Ouest canadien. En plus d'être émetteur d'une grande quantité de gaz à effet de serre, ce procédé impacte la santé des populations avoisinantes via les polluants rejetés dans l'air et l'eau, comme l'a souligné le rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

875 Les études réalisées aux États-Unis rapportent 30 effets néfastes sur la santé des communautés à proximité, notamment : issues défavorables à la naissance, anomalies congénitales du coeur ou du tube neural, cancer, maladies cardiovasculaires, troubles cutanés, symptômes gastro-intestinaux, effets neurologiques ou psychologiques et maladies respiratoires.

880 En tant qu'ergothérapeutes, ces effets sur la santé sont fort inquiétants considérant qu'ils peuvent affecter significativement le fonctionnement quotidien des individus et leur participation sociale.

De plus, un environnement caractérisé par une contamination de l'eau peut aussi affecter la réalisation des occupations quotidiennes par les populations touchées, ce qui entraîne des injustices occupationnelles.

885 Considérant que l'instigateur du projet d'usine de liquéfaction admet que 85% du gaz naturel
liquéfié dans ses installations serait extrait par fracturation hydraulique, il est incontournable de
prendre en compte les impacts potentiels sur la santé de ce mode d'extraction, ainsi que sur la
justice occupationnelle, même si cela concerne des populations à l'extérieur du territoire du
Québec.

890 Il serait aussi pertinent d'étudier le projet à travers la relation biodiversité/santé humaine.
Selon l'OMS, il existe de nombreux liens entre la biodiversité et la santé humaine. Par exemple, la
diversité génétique de la faune et de la flore continue d'être la source de découvertes médicales
qui font progresser la médecine. Ainsi, la perte d'espèces pourrait limiter les avancées futures.

895 Cette faune et cette flore constituent aussi une part de l'alimentation humaine et des
médecines traditionnelles. Ainsi, les activités qui dépendent de la biodiversité de leur
environnement sont plus susceptibles d'être affectées par une diminution de celle-ci. Pensons, par
exemple, à la chasse, à la pêche, la cueillette, la préparation et la prise de repas, et aux
900 médecines traditionnelles. Ainsi, la santé des populations qui dépendent de ce type d'activité sont
celles qui ont le plus grand potentiel d'être affectées.

 Considérant que le projet GNL/Gazoduq soulève des préoccupations quant aux impacts sur
la biodiversité, il serait donc pertinent que la commission les considère aussi à travers le prisme de
905 la relation entre biodiversité de l'environnement, activités humaines et santé.

 Bon, dernier impact mais non le moindre : l'Impact des changements climatiques sur la
santé de la population mondiale. Selon l'OMS, les changements climatiques constituent la plus
grande menace pour la santé dans le monde au XXI^e siècle. Ces menaces touchent tout le
910 monde, partout dans le monde, mais davantage les personnes vulnérables et/ou pour qui les droits
fondamentaux doivent encore être revendiqués.

 Il est ainsi question des personnes à faible revenu, des personnes présentant des
incapacités ou des affections chroniques, des femmes, des personnes âgées, des enfants, ainsi
915 que les populations autochtones. Une situation de vulnérabilité plus grande s'impose également
aux populations en fonction de leur pays d'origine et de la région habitée.

 Ainsi, le phénomène global lié aux changements climatiques n'aura pas des effets égaux sur
l'ensemble des êtres humains. Les conséquences environnementales, telles que les îlots de
920 chaleurs en région urbaine, la baisse de la qualité de l'air, les phénomènes météorologiques
exceptionnels comme des inondations et les feux auront des impacts plus grands sur les
personnes qui vivent déjà des inégalités en santé.

925 L'ensemble de ces facteurs a ainsi comme conséquence d'augmenter les inégalités sociales pour les générations actuelles et futures, ce qui va à l'encontre d'une égalité d'opportunités et d'une égalité en termes de droits pour tous les êtres humains.

930 Le nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie rapporte que pour se tracer sur la trajectoire zéro émission en 2050, la demande de gaz doit diminuer d'au moins 9,5 % d'ici 2030. La construction d'une nouvelle infrastructure de gaz naturel comme le projet GNL/Gazoduc ne nous paraît pas aller vers ce scénario. Ainsi, ce projet pose des enjeux moraux et éthiques importants à considérer.

935 Pour conclure, nous espérons que les éléments soulevés dans ce mémoire inciteront la commission d'enquête du BAPE non seulement à prendre en compte les impacts potentiels du projet en amont et en aval sur la santé des populations, leurs occupations et leur environnement, mais à prioriser cet enjeu.

940 Nous demandons à la commission d'enquête de corriger le tir concernant l'absence d'expertise de la Santé publique et y fasse appel pour l'appuyer dans son analyse, ceci en considérant la possibilité d'une demande de mesures exceptionnelles pour prolonger les délais d'analyse au-delà de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et, au besoin, revoir et reprendre certaines phases du processus mené jusqu'à maintenant.

945 Enfin, sans prétendre posséder l'expertise nécessaire à l'analyse de l'ensemble des enjeux que pose le projet à l'étude, il paraît peu avisé suivant le principe de précaution et de responsabilité morale et éthique qui en découle de recommander l'acceptation de ce projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel au Saguenay.

950 Pour la Communauté ergothérapique engagée pour l'environnement et l'équité, ce projet va à l'encontre d'une transition écologique juste, qui se doit de valoriser la santé des populations et la justice sociale. Nous nous souhaitons de futurs projets rassembleurs qui seront porteurs de sens en cohésion avec nos valeurs profondes. Merci.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre présentation, Madame Nadeau. Alors, disons que la commission entend ce que vous avez passé comme commentaires pour ce qui est du processus. On a écouté et entendu aussi votre opinion quant à la réalisation éventuelle du projet.

960 Alors, tout ce que je peux vous dire pour l'instant, de toute façon, c'est que nous sommes à pied d'œuvre en train de préparer notre analyse, de compléter notre analyse sur certains enjeux, dont ceux de santé, notamment sur les impacts psychosociaux.

965 Ceci dit, j'aimerais vous entendre peut-être sur la prétention de l'initiateur quant à la substitution, dans un contexte de transition énergétique, de l'utilisation de gaz naturel sur ces marchés émergents qui parlent de la Chine ou de l'Amérique du Sud ou de l'Europe.

970 Donc, dans quelle mesure croyez-vous que l'éventuelle substitution d'un gaz naturel pour ce qui est de ces pays-là en termes de réduction d'utilisation de pétrole ou de charbon? Est-ce que vous croyez les prétentions de l'initiateur quant au fait qu'il y aurait certains gains éventuels auprès de ces populations quant à l'éventuelle qualité de l'air ou en termes de qualité de vie? Avez-vous une opinion à ce sujet concernant la prétention de l'initiateur à ce sujet-là?

975 **Mme ISABELLE NADEAU :**

En fait, par rapport à réduire, par exemple, au niveau de la qualité de l'air dans les autres pays, ça m'apparaît peu avantageux vu qu'on doit contaminer l'eau ici pour les populations en sol canadien, donc, t'sais, un mal pour un bien, ça ne me paraît pas vraiment un argument logique.

980 Pour ce qui est des gaz à effet de serre, en fait, c'est une nouvelle infrastructure. Une nouvelle infrastructure, dans mon livre à moi, c'est pour augmenter la demande, et on nous dit que la demande doit diminuer si on veut atteindre nos objectifs, donc c'est sûr que nous, on est des professionnels de la santé, on n'est pas des analystes au niveau de ces particularités-là, mais ça me paraît peu logique.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie beaucoup de vos commentaires, de votre réponse, de votre présentation et de votre contribution à nos travaux, Madame. Merci beaucoup, bonne soirée.

990 **Mme ISABELLE NADEAU :**

Merci à vous, bonne soirée.

995 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1000

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD (DM584)

LE PRÉSIDENT :

1005

J'invite maintenant monsieur Benoît-Robin Lessard, s'il vous plaît.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

1010

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Lessard.

1015

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

Bonjour, Messieurs les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

1020

Alors, nous vous écoutons. 10 minutes, la parole est à vous.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

1025

O.K., d'accord. Merci. Donc, je me présente, pour commencer. Moi, j'ai été exploitant de centrales hydroélectriques pendant une vingtaine d'années. J'ai été très impliqué dans le milieu scolaire, je suis actuellement propriétaire de gîte dans la région de... bien, dans la municipalité de l'Anse-Saint-Jean. J'essaie de m'impliquer le plus positivement possible dans l'économie locale et aussi dans le mouvement environnemental.

1030

Je vous dirais que mon mémoire s'adresse à deux choses en particulier, dont la première est la prétention de GNL de créer des emplois et de faire revenir des jeunes dans la région, et la deuxième partie de mon mémoire, si vous voulez, concerne beaucoup plus la question macroéconomique de ce projet-là en fonction d'autres projets qui ont déjà des approbations au niveau environnemental dans l'Est canadien, et c'est un peu de ça que je veux vous parler ce soir.

1035

Donc, si on parle de la prétention de GNL de créer des emplois, si on parle d'un projet de 14 milliards de dollars qui ne crée que 250 emplois permanents, je veux bien croire qu'il y a des

1040

emplois pendant la construction... Moi-même, actuellement, je travaille sur la construction en santé et sécurité au travail depuis que j'ai pris ma retraite de Rio Tinto, et pour nous, c'est vraiment intéressant, un projet de cette ampleur-là.

1045

Il y en a d'autres, des projets dans la région qui s'en viennent, notamment chez Aecon Metal, chez Rio Tinto, qui va possiblement faire une deuxième phase, et tout ça, on n'est pas contre du tout le développement industriel.

1050

Par contre, le projet de GNL cause des problèmes assez particuliers. Encore une fois, je répète : 14 milliards de dollars pour seulement 250 emplois, alors que ça peut mettre en cause, je vous dirais – environ, en tout cas, les chiffres qu'on a – entre 1 000 et 1 500 emplois dans le domaine touristique dans la région.

1055

Les touristes viennent voir les bélugas, ils viennent voir la grande beauté du fjord, ils ne viennent pas voir des méthaniers. Je ne crois pas que les touristes viennent ici pour voir... D'ailleurs, les méthaniers, on parle... si on donne la permission à cette industrie-là de passer, il va falloir ouvrir le fjord à toutes les autres industries par après. Donc, c'est plus une brèche qu'on voit.

1060

C'est aussi très problématique, que je crois, au niveau de la perception des entrepreneurs, des jeunes entrepreneurs qui viennent s'établir dans notre région du Bas-Saguenay et qui veulent... et qui fondent leur entreprise sur le récréotouristique, sur le tourisme d'aventure et qui rêvent d'un avenir meilleur pour la planète.

1065

Alors, à tous ces égards-là, je crois qu'on doit apporter un très gros bémol sur les prétentions de création d'emplois de GNL à long terme.

Si on passe maintenant à la deuxième partie de mon mémoire, qui s'adresse, si vous voulez, à la crédibilité de ce projet-là versus les autres grands projets de liquéfaction de gaz qui sont dans l'est du pays, on parle d'AC LNG, on parle de Goldboro on parle de Bear Head Energy.

1070

On parle aussi de la possibilité qu'avait de fleurir Repsol et Irving, d'inverser leur terminal pour un coût, je dirais, minimal de 2 milliards de dollars, qui est un terminal actuellement à Saint-Jean de Terre-Neuve qui existe et qui sert à l'exportation de gaz, et on aurait voulu peut-être l'inverser vu la tendance... pas à l'exportation, à l'importation, pardonnez-moi, à l'importation de gaz, où on aurait voulu l'inverser pour en faire un terminal d'exportation de gaz.

1075 Et même à 2 milliards de dollars, Repsol et Irving ont jugé que ce projet-là n'était pas rentable. Alors, je ne vois absolument pas comment GNL peut prétendre que son projet pourrait être rentable aussi.

1080 Et puis il y a tous les autres projets qui ont déjà les approbations. Si on parle d'AC Energy, qui ont déjà construit un terminal d'importation aux Indes, si on parle de Goldboro qui ont déjà un contrat ferme de signé avec... j'aurais de la difficulté à prononcer le nom de la compagnie, mais c'est en Alberta, dans les Foothills, où on sait qu'ils vont...je me trompe peut-être d'entreprise. J'ai peut-être inversé les deux, mais... parce que je n'ai pas mon mémoire devant moi, mais ils ont un contrat ferme d'approvisionnement, alors que GNL ne nous a absolument pas présenté de contrat d'approvisionnement en gaz.

1085 Il ne nous a pas présenté leurs clients. Ils ne nous ont présenté absolument rien, sauf que peut-être que ça pourrait générer 250 emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1090 Alors, c'est un peu, je crois, un projet qui ne se tient sur absolument rien et qui ne nous apportera pas non plus grand-chose au niveau de la création d'emplois pour un 14 milliards de dollars, le plus grand projet d'investissement promis depuis, si on peut comparer peut-être à la création d'Alcan, mais dans les années 10.

1095 Donc, c'est un peu ça, mon mémoire. Alors, je conclus ma petite présentation là-dessus et j'attendrai vos questions si vous en avez.

LE PRÉSIDENT :

1100 Merci beaucoup de votre présentation. Écoutez, vous êtes résident de l'Anse-Saint-Jean, vous avez parlé de tourisme : vous seriez à même de pouvoir mieux détailler exactement ce que vous appréhendez comme impacts éventuels sur le tourisme?

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

1105 Bien, oui, bien en fait, toute la conjoncture. Ce qu'on appréhende comme baisse touristique, bien, la perte, si vous voulez, des bélugas, on sait que ces méthaniers-là émettent... bien, « émettent », les grands océaniques en général émettent énormément de bruit sous-marin. On a beaucoup de choses encore à étudier là-dessus avant de pouvoir permettre la venue de ces navires-là, je crois.

1110

Donc, est-ce qu'on risque de perdre pas seulement les bélugas, mais d'autres sortes de mammifères marins? Est-ce que les gens vont craindre des explosions?

1115 On sait qu'il y a une grosse ligne électrique qui passe tout près de l'Anse-Saint-Jean. En hiver, il y a la pêche blanche, et en hiver, bien, le Saguenay est un grand chenal, long chenal à l'intérieur des terres.

1120 Et si jamais... on ne sait pas... on sait la distance de cette ligne-là avec une eau vis-à-vis le chenal, c'est-à-dire au centre du Saguenay, on sait que cette ligne-là peut descendre jusqu'à 30 mètres, alors que les méthaniers en font 50.

1125 Je veux bien croire qu'ils vont rabattre les antennes pour passer, mais je pense qu'avec la distance qu'il faut respecter, si on tient compte encore de l'arc électrique, mais je veux dire l'induction électromagnétique qui entoure ces fils-là, donc il y a une distance de précaution à avoir.

1130 Où est-ce qu'ils vont passer exactement? Le Saguenay a 1 600 mètres de large. À cet endroit-là, le plus haut cap sur le Saguenay a 460 mètres et ce n'est pas sur le plus haut cap qu'est située la tour d'Hydro-Québec qui soutient ces fils-là.

Même si elle a 120 mètres de haut, je ne pense pas qu'on puisse atteindre le 2 000 mètres. Alors, il y a des craintes au niveau de la sécurité qui peuvent apparaître.

1135 Donc, écoutez, c'est un peu ça. Est-ce que les touristes vont disparaître avec l'arrivée des méthaniers? C'est ce qu'on se pose comme question. Est-ce que notre industrie touristique, qui est florissante et qui motive les jeunes, justement, à revenir dans la région, les jeunes que GNL nous a promis qu'elle réussirait à faire revenir dans la région pour travailler dans une usine avec un casque, je dirais, de technologie 4G sur la tête, surveillés, comme on dit, pendant tout le temps qu'ils sont là, leurs faits et gestes seraient complètement surveillés, je ne suis pas sûr que les jeunes vont revenir, seraient intéressés à ce genre de travail là.

1145 Moi, ça ne m'intéresserait pas personnellement si j'étais dans ma jeunesse. Je pense que je me tournerais vers le tourisme d'aventure. Et je pense que les jeunes réinventent leur emploi, maintenant. Ils n'ont pas besoin du tout d'une compagnie qui vient les... une compagnie, je dirais, de grandes usines pour créer leurs propres emplois.

LE PRÉSIDENT :

Merci de cette précision. Monsieur Pilotto?

1150 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Vous estimez que c'est peu d'emplois créés pour les investissements envisagés. Sur la base de quoi vous vous basez pour faire cette estimation-là comme quoi c'est peu d'emplois?

1155 **M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :**

O.K., euh... donc...

1160 **LE COMMISSAIRE :**

Évidemment, le 14 milliards, il est associé en partie au gazoduc et à l'usine de liquéfaction, mais concentrons-nous sur l'usine de liquéfaction puisque c'est ça, notre mandat.

1165 **M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :**

7 milliards. C'est quand même 7 milliards. Donc, oui, bien, sur quoi on se base? Siemens, la compagnie Siemens, dans les années... début des années 80, avait eu un projet d'implanter des grandes éoliennes sur les réservoirs hydroélectriques d'Hydro-Québec, avec une usine de haute technologie, pour étudier autant la technologie des éoliennes que construire les éoliennes.

1170

C'est une usine qui aurait été implantée au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce projet-là aurait généré seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2 500 emplois. Et, évidemment, il coûtait moins cher que 14 milliards de dollars à construire.

1175

Et le gouvernement du Québec de l'époque avait dit : « Bon, ça ne cadre pas avec notre nouvelle philosophie de l'énergie renouvelable. » Alors, Siemens est partie en Ohio avec ses éoliennes.

1180

Alors, oui, on a passé à côté de plusieurs opportunités, et des opportunités qui auraient été beaucoup plus créatrices d'emplois que celle-là.

LE PRÉSIDENT :

1185

Merci d'avoir répondu à nos questions.

LE COMMISSAIRE :

1190

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1195

Merci de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux. Merci, bonne soirée, Monsieur Lessard.

M. BENOÎT-ROBIN LESSARD :

1200

Merci. Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

1205

Merci. Bonsoir.

M. PHILIP SIMARD (DM2307)

LE PRÉSIDENT :

1210

J'inviterais maintenant monsieur Philip Simard, s'il vous plaît.

M. PHILIP SIMARD :

1215

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1220

Monsieur Simard. Alors, bonsoir, Monsieur Simard.

M. PHILIP SIMARD :

Oui, bonsoir.

1225

LE PRÉSIDENT :

Merci d'être parmi nous, alors 10 minutes, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

M. PHILIP SIMARD :

1230

Bonsoir à tous. Tout d'abord, merci pour l'occasion, merci aux employés, aussi, du Bureau, qui rendent tout ça possible. Il y a eu un record de participation puis j'ai eu des questions, puis dans le processus, j'ai été bien répondu, donc un gros merci. Donc, je présente un mémoire aujourd'hui à titre citoyen.

1235

Donc, pour me nommer, Philip Simard, je suis de Chicoutimi-Nord. Donc, j'ai un parcours académique en sciences. Je ne suis pas un expert, mais ça fait en sorte que je suis capable de lire et de comprendre l'actualité scientifique.

1240

Personnellement, je me définis avec les valeurs de responsabilité, équité, curiosité et créativité. Présentement, je suis adjoint parlementaire du député fédéral de Chicoutimi–Le Fjord.

1245

Donc, si je prends la parole ce soir, c'est parce que je ressens le besoin de le faire et de partager mes observations. Mon expérience m'a amené à mettre les choses en perspective. Ce qui est immense aux yeux de quelqu'un peut être minuscule aux yeux de l'autre. Donc, j'ai étudié en géologie, je vous le dis d'emblée : mes idées de grandeur ne sont pas les mêmes.

1250

Partir à la recherche de poussière d'or pour en faire une mine ou regarder la Terre avec une prise de conscience qui qu'elle a 4 milliards d'années et que l'homme en a 4 millions, habituellement, quand je parle de ça, mes amis et connaissances qui sont résolument (inaudible) arrêtent d'écouter. Les oreilles se ferment.

1255

C'est un peu ça que je veux venir parler ce soir : c'est que j'ai comme eu l'impression dans le processus qu'on ne s'écoute plus parler. Donc, j'espère que vous allez continuer de m'écouter là-dessus.

1260

Donc, dans le cadre de mon travail, j'ai à suivre l'actualité, j'ai à suivre le processus de projets comme GNL Québec. Donc, pour reprendre une citation dans la série Game of Thrones : « *Il y a du bien et du méchant dans chaque camp, dans chaque guerre.* » C'est ce que je veux souligner ce soir. Il faut arrêter de se deviser, il faut travailler ensemble.

1265

Lorsque j'écoute les deux côtés et que je mets dans vos bottines, les membres de la commission, je sens que vous avez une responsabilité énorme sur vos épaules, que vous devez choisir entre sauver la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou sauver la planète. Or, il n'en est rien. Ni le sort de la région ni le sort de la planète ne se joue avec cette décision-là.

1270 C'est vrai que la région, elle se décline tant économiquement que démographiquement, mais il est aussi vrai que nous devons nous libérer des énergies fossiles comme le charbon, le pétrole, le gaz naturel.

Personnellement, je crois qu'il est possible de dire oui au projet et d'accélérer la transition pour ne plus avoir besoin d'énergie fossile d'ici 2050.

1275 Les choses en perspective : le Canada est un pays de ressources naturelles. On n'a pas la population des États-Unis et encore moins de la Chine. Ce sont ces ressources naturelles qui nous permettent de se payer un filet social enviable et d'avoir un cadre réglementaire rigoureux. Le pétrole, le gaz naturel et les produits dérivés du pétrole comptent en 2019 pour 112 milliards de nos exportations, 19 % de nos exportations au Canada.

1280 Nous avons une balance commerciale qui est négative. L'ignorer, c'est se mettre la tête dans le sable, mais c'est aussi, si on ignore l'enjeu climatique, c'est aussi se mettre la tête dans le sable. Il faut accélérer la transition.

1285 Pour ce faire, il nous faut un plan basé sur des scénarios. Personnellement, je trouve réaliste et pragmatiste les scénarios qui nous invitent d'abord à réduire notre consommation énergétique et puis à réduire la consommation du pétrole et du charbon en passant par l'augmentation du gaz naturel, du nucléaire et d'énergies de sources renouvelables.

1290 Une autre perspective : le projet de la Romaine, il a pris 11 ans à construire. Il a coûté entre 6 et 9 milliards de dollars, et il y avait un topo à Radio-Canada le 19 avril 2019 qui questionnait si c'était le dernier grand barrage.

1295 Il produit 8 térawattheures annuellement, et lorsqu'on convertit en équivalent de pétrole, dépendamment des bases de conversion, il nous en faudrait plusieurs milliers pour combler les besoins énergétiques de la population mondiale.

1300 Donc là, si on veut comparer des pommes avec des pommes, il en faut 2 480 pour combler la production d'électricité mondiale qui n'est pas produite par l'hydroélectricité, de l'éolien ou du solaire.

De plus, les prévisions en besoin énergétique sont à la hausse. Je ne vois pas l'humanité construire autant d'infrastructures et d'aussi grands réseaux dans les 10 prochaines années.

1305 Pour moi, le gaz naturel est une énergie de transition. Il l'est parce qu'entre le charbon, le pétrole et le gaz naturel, ce sera le plus facile à remplacer par une source d'énergie renouvelable comme le gaz naturel renouvelable ou l'hydrogène.

1310 C'est une énergie de transition pas seulement parce qu'on dit qu'il est moins polluant que le charbon. Ça, c'est parce que je ne suis pas un admirateur des sources non conventionnelles. Puis ce sujet-là il a été traité, il sera traité abondamment dans les prochains jours, mais dans ces discussions-là, on a attaqué et on va attaquer l'industrie et ses travailleurs, et là-dessus, j'ai un petit bémol à mettre.

1315 Je suis fils d'un travailleur d'Alcan et ce n'est pas vrai qu'un travailleur d'usine ne peut s'épanouir. Mon père a toujours été fier de contribuer à la société. Avec des gros impôts qu'il a payés, il a toujours été fier de son travail. J'ai été élevé à faire mieux aujourd'hui que ce que j'ai fait hier et je suis persuadé que c'est le cas de chaque travailleur du secteur énergétique canadien.

1320 Concernant le méthane, j'ai aussi quelques réserves, entre autres ses sources non conventionnelles. Par contre, le méthane, il a une valeur économique. Donc, l'industrie, elle, elle a intérêt à réduire les fuites. Ensuite, on sait qu'il est 20 fois plus dommageable que le dioxyde de carbone comme gaz à effet de serre.

1325 Donc, les travailleurs qui travaillent sur le terrain, eux autres, ils vont faire mieux jour après jour, puis il n'y a aucun projet qui a zéro impact, mais on fait toujours mieux de jour en jour, et c'est vraiment ça qui me motive, moi, personnellement : c'est de toujours faire mieux.

1330 Collectivement, que le projet se réalise ou non, j'ai aussi des inquiétudes, mais ça aussi, c'est que c'est un défi à surmonter. On va déjà avoir, on a déjà, il faut vivre présentement avec les changements climatiques, et pour moi, ça, ça veut dire signifier ce qui se passe dans le Grand-Nord canadien avec la fonte du pergélisol.

1335 Nous devons innover pour capter davantage de gaz à effet de serre. L'un des premiers que nous devons réussir à capter est le méthane. L'industrie est ouverte à innover, mais pour cela, elle doit faire des profits. Donc, tout ça, ce que je veux dire, c'est que c'est un coût qui sera inévitable, donc qu'on va avoir à assumer, et moi, comme contribuable, je veux l'être, dans l'industrie.

1340 Donc, selon moi, aussi, apprendre à vivre avec les changements climatiques, c'est aussi réutiliser davantage le carbone qu'on a extrait du sol et renvoyé dans l'atmosphère. Le gaz carbonique, c'est aussi un fertilisant, donc il faut aider nos sols, nos forêts, nos terres agricoles à

capter ce carbone. Moi, je trouve prometteuses les solutions de régénération des sols et l'utilisation de dioxyde de carbone qu'on capte et qu'on renvoie dans les serres.

1345 Ça, ça ne veut pas dire donner un chèque en blanc à l'industrie. Il faut extraire toujours plus de ressources fossiles; les ressources fossiles demeurent une ressource non renouvelable et elles ne sont pas infinies.

1350 Puis le dioxyde de carbone est aussi un poison qui contribue à l'acidification des océans. De plus, nous avons suffisamment de carbone dans le cycle du carbone pour subvenir à nos besoins énergétiques. Ça va devenir ridicule de continuer d'en extraire de notre sous-sol.

1355 Si le projet est accepté, je crois qu'il doit venir avec une date de péremption. Je crois que, collectivement, nous n'exploiterons plus d'énergies fossiles d'ici 2050. Alors, si, en 2050, nous continuons d'en extraire et que notre mode de vie, il n'est pas changé ou il aura peu changé, c'est qu'on va avoir également échoué sur l'enjeu climatique.

1360 Bon, ça ne veut pas dire que le projet GNL Québec va être un éléphant blanc ou un passif environnemental : il faut seulement, simplement, en tenir compte et avoir un plan de continuation au-delà de 2050. Est-ce que ce sera le gaz naturel renouvelable, l'hydrogène ou une autre technologie? C'est un défi qui va nous appartenir à tous.

1365 Le GNL qui sera produit ici sera le GNL le plus vert de la planète grâce à l'hydroélectricité. Certains disent que notre hydroélectricité ne doit pas servir à dédouaner les émissions de gaz à effet de serre de l'Alberta. Personnellement, j'ai quelques réserves à vendre notre hydroélectricité aux Américains, parce que je me dis : à quelque part, là aussi, est-ce qu'on ne dédouanera pas les émissions de gaz à effet de serre des Américains?

1370 Les Américains exportent davantage de gaz naturel que l'Alberta, ils sont le sixième exportateur de pétrole et le deuxième exportateur de gaz naturel au monde. Pour ma part, je préfère les ressources naturelles canadiennes et je préfère que notre hydroélectricité produite au Québec fasse travailler des Québécois et des autochtones.

1375 Donc, je conclus, j'attends avec impatience votre décision. Que vous dites oui ou non au projet, nous aurons du pain sur la planche pour la région et pour la planète. Il faudra l'effort de tous et chacun. Chers membres de la commission, je vous fais confiance, vous arriverez assurément à trancher. Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

1380

Je vous remercie de votre présentation, Monsieur Simard.

LE COMMISSAIRE :

1385

D'abord, je tiens à dire merci d'avoir remercié le travail de notre équipe. Effectivement, traiter 3 000 mémoires, ce n'est pas de la petite bière, comme on dit. Ils travaillent fort pour justement nous permettre de prendre connaissance de toute cette information-là, alors merci de le souligner, c'est gentil de votre part.

1390

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pour ma part, en fonction de votre présentation, évidemment, vous ciblez un peu 2050 comme étant, comment dire, l'objectif ultime pour en arriver à la fin de l'utilisation des combustibles fossiles.

1395

On sait, d'autre part, que le promoteur, l'initiateur, lui, a, comment dire, un échéancier plutôt entre 25 et 50 ans pour ce qui est de l'exploitation.

1400

Alors, comment on peut concilier entre 20, 25 ans et près de 50 ans d'utilisation du gaz naturel liquéfié dans le contexte où l'initiateur, lui, envisage une durée de vie utile de son usine de 50 ans?

M. PHILIP SIMARD :

1405

Bien, dans le fond, ce que je propose, c'est que présentement, c'est le promoteur que, lui, avec les données qu'il va avoir présentement, qui va assumer le risque financier.

1410

Si le risque financier n'est pas bon, il va sortir. C'est nous, collectivement, qui a à donner un cadre à l'entreprise. Donc, également, c'est un objectif que collectivement, on doit se donner pour pouvoir avancer. Donc, c'est un objectif, un défi, il ne faut pas que ce soit facile.

1415

Dans le fond, c'est aussi... il faut voir une transition. J'expliquais, ça sera peut-être le gaz naturel renouvelable, l'hydrogène ou une autre technologie, mais il faut vraiment faire tout ce qui est possible pour se donner cet objectif-là.

Personnellement, c'est un objectif que je nous donnerais. Si l'entreprise n'est pas capable... ce n'est pas moi, l'expert, encore une fois, mais en tant que citoyen, c'est une volonté, un objectif que voudrais nous voir prendre.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre opinion, je vous remercie de vos précisions. Je vous remercie également de votre contribution à nos travaux, alors je vous souhaite une bonne soirée, je vous remercie.

1425 **M. PHILIP SIMARD :**

Merci.

1430 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1435 **M. HENRI JACOB (DM2496)**

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Henri Jacob, s'il vous plaît.

1440 **M. HENRI JACOB :**

Oui, est-ce que vous m'entendez? Bonjour.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, et nous vous voyons.

1450 **M. HENRI JACOB :**

Donc, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1455 Bonjour, Monsieur Jacob. Alors, 10 minutes, le temps est à vous, nous vous écoutons.

M. HENRI JACOB :

1460 Parfait. Bonjour, mon nom, c'est Henri Jacob. Je suis en Abitibi, je suis président de l'Action boréale. Action boréale, c'est un organisme qui a à peu près 1 000 membres. On a été créé à l'an 2000 suite à la projection du film *L'Erreur boréale*.

1465 Le but de l'Action boréale, c'est : défendre et promouvoir les droits de la nature écologique, de sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver et protéger des portions significatives de la forêt boréale, faire notamment des représentations auprès des gouvernements et de l'industrie visant l'adoption de lois, de règlements, de politiques et de pratiques pour sauvegarder l'intégrité des écosystèmes de la forêt boréale.

1470 L'Action boréale, comme je vous dis, est basée en Abitibi-Témiscamingue, sur un territoire anichinabé, et notre aire de préoccupation se limite à la couche d'ozone. Donc, ce qui se passe en dehors de ça ne nous préoccupe pas trop.

1475 En fait, j'avais décidé de faire un mémoire qui devait parler un peu plus des questions techniques, mais comme beaucoup de gens parlent de... ils plantent à des... toutes les questions terre à terre et toutes les questions plus techniques, bien, on va se limiter, à l'Action boréale, de parler surtout du processus d'audience publique et la façon que le gouvernement gère ce projet-là. Mais un coup, on va... je dirais très rapide, sur la question du projet lui-même.

1480 Le projet lui-même, on a intitulé ça, nous autres, « Du dinosaure à la couche d'ozone ». Ce qu'on veut dire, en fin de compte, c'est que ce projet-là commence en Alberta et commence sur des territoires autochtones qui ne sont pas encore cédés, et on sait aussi que tout le gaz va être, du moins à 90 %, va être extrait par la fracturation qui va contaminer des territoires pour des générations et des générations à venir, si ce n'est pas pour dire tout le temps.

1485 Suite à ça, ce gaz-là va être apporté par un pipeline jusqu'au bord de l'Ontario, et là, on va construire un nouveau pipeline qu'on a appelé Gazoduc avec un Q pour se rendre jusqu'à l'usine de liquéfaction que, nous autres, on appelle le « frigidaire ». Et suite à ça, bien, naturellement, ça va être transporté dans les méthaniers qui vont se rendre en Europe.

1490 On pense que le projet, où est-ce qu'on trouve que ce n'est pas correct, la façon que les audiences sont menées, c'est que ça aurait dû se faire sur la grandeur du projet, comme beaucoup d'autres intervenants l'ont dit.

1495 On pense que ne pas faire ça, c'est un peu comme si... on dirait à Hydro-Québec
« construis des barrages dans le Nord et on fait des audiences sur les barrages, et après ça, on va
faire des audiences pour les lignes hydroélectriques ».

1500 Comment peut-on dire après que les barrages sont construits, qu'ils nous ont coûté des
milliards, qu'on n'ira pas construire les lignes d'hydroélectricité? Ça fait que c'est pour ça qu'on
trouve que ce projet-là, ça aurait dû être analysé comme on a demandé au départ, comme
beaucoup de monde ont demandé, que ça soit analysé dans son ensemble.

1505 Ça fait qu'à partir de là, on trouve que le gouvernement n'a pas été honnête avec les
citoyens, de dire qu'on va faire ça, séparer ça en morceaux pour analyser, et ne pas voir l'impact
global. Comment qu'on peut prendre une décision éclairée dans telle condition quand on a divisé
en deux les impacts et, naturellement, les retombées?

1510 Le pipeline qu'on a appelé Gazoduq, naturellement, il va partir de la frontière ouest du
Québec puis il va s'en aller jusqu'au bord du Saguenay. Ça va créer une cicatrice à la grandeur du
territoire de 60 mètres de large, qui va avoir des impacts énormes sur les trois nations autochtones
anichinabée, atikamekw et innue, et tous les utilisateurs du terrain.

1515 Parce que, naturellement, cette cicatrice-là, un coup faite, un coup ce déboisement fait là, là
ça va être utilisé par des gens qui ont des VTT, des gens qui ont des gros 4X4, des Ski-Doos, et
cætera, qui fait en sorte que, naturellement, toute la faune qu'il y a dans ces coins-là va s'en aller
très loin à l'extérieur. On l'a expérimenté ici avec le caribou : dès qu'on a construit des chemins,
les caribous se sont éloignés et maintenant, ils sont en train de disparaître. C'est une des choses.

1520 Ça fait que l'Action boréale dénonce fermement ce projet d'enrichissement de *money junkies*
devenus milliardaires en spoliant d'immenses territoires et en dilapidant l'héritage des générations
futures, et c'est exactement ce qu'ils nous proposent ici.

1525 J'en viens tout de suite à une partie de notre mémoire, c'est la question du BAPE. Moi, j'ai
participé à plus de 20 BAPE au Québec. Depuis 1983, j'ai participé. Ça fait que je suis un adepte
du BAPE. Je suis même un grand promoteur du BAPE puis...

PROBLÈMES TECHNIQUES

LE PRÉSIDENT :

1530 Je crois qu'on a perdu monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

... le Bureau d'audiences publiques à l'environnement devienne un bureau d'autorisation de projets d'extraction, avec un point d'interrogation.

1535

Malgré les demandes répétées qu'on a demandées pour avoir un BAPE qui se ferait sur la grandeur du territoire, on nous a encore dit que non, on dit : « On va analyser le frigidaire, comme on le fait aujourd'hui, et après, on va analyser le tuyau. », ce qui un non-sens, ce qui est une aberration, parce qu'un ne va pas sans l'autre. Impossible d'avoir un ou l'autre des parties qui va se faire.

1540

Ça fait que l'Action boréale tient à dénoncer cette façon d'analyser un projet en le divisant en morceaux, parce que les impacts qui vont être à la grandeur du Québec devraient se faire analyser à ce moment ici et qu'il y ait eu une seule audience publique. On trouve que ça frise la manipulation publique, ça, en diminuant la façon de faire. C'est notre opinion.

1545

L'autre chose qu'on veut dénoncer, c'est la trahison gouvernementale. Généralement, dans toutes les audiences publiques qu'on va, nous autres, même si on sait que des fois, les politiciens ou les chambres de commerce ou tout ça, ils ont un certain, je dirais, point de vue en faveur d'un projet de développement, mais au moins, les gouvernements qui nous représentent, ils se gardent une petite gêne, ils ne se prononcent pas.

1550

Mais là, au moment où on se parle, on sait déjà que le premier ministre s'est prononcé. D'abord, il s'est prononcé à deux, trois reprises en rencontrant puis en faisant des bye bye avec les propriétaires américains – les investisseurs, c'est-à-dire – et en leur répétant exactement ce qu'il y a dans la publicité de Gazoduq/GNL, que dire que naturellement, ça va être un bon projet pour l'environnement, et cætera.

1555

Le premier ministre, à deux reprises au moins, qu'on a vu, ça a passé dans les médias, a approuvé ce projet-là avant même les audiences publiques.

1560

Le ministre Jonatan Julien, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lui, a qualifié le projet de vertueux économiquement et environnementalement. Quand tu parles d'un projet vertueux, habituellement, c'est un projet qui ne devrait pas avoir trop, trop de problèmes. Ça fait que déjà, lui aussi s'est peinturé dans mur, dans le coin du mur.

1565

1570 Le ministre Fitzgibbon, lui, ministre de l'Économie et de l'Innovation, parle d'un projet structurant, et affirme que comme gouvernement, il faut qu'on aide les promoteurs du projet pour qu'ils arrivent à leur but.

1575 Ce qu'il voulait dire, naturellement, c'est qu'il faut que le gouvernement du Québec investisse dans ce projet-là pour attirer des investisseurs étrangers, ce qui, à notre point de vue, est un peu, je dirais, un peu à quatre pattes devant les compagnies, courir les compagnies. On va même leur dire d'avance qu'on va subventionner.

Il y a madame Marie-Eve Proulx, qui est ministre déléguée au Développement régional, qui affirme, elle, que tout le monde appuie le projet. Elle a fait ça en Chambre dernièrement, voilà à peu près un mois.

1580 Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, qui est là normalement comme un chien de garde en environnement, lui, il dit que c'est un projet qui a ses mérites sur le plan du développement économique, qui peut même avoir ses mérites sur certaines perspectives en environnement, et précise qu'il vaut mieux produire le gaz liquéfié au Québec parce que sinon, ça pourrait être produit ailleurs dans des pays qui seraient plus polluants. Autrement dit, on va sauver d'autres pays qui pourraient être plus polluants, ça fait que nous autres, on va la faire, la pollution, à la place, puis on va la faire qui serait moins polluante.

1590 Ça fait que l'Action boréale tient à dénoncer l'indécence du gouvernement qui contribue, par ses déclarations irresponsables, à miner la crédibilité du processus de consultation publique aux yeux du public, ce qui augmente significativement le cynisme de la population envers la légitimité des lois et des procédures démocratiques.

1595 Je vous rappelle que, comme je vous ai dit tantôt, j'ai fait 20 audiences publiques. Moi, souvent, je pousse les gens à demander des audiences publiques quand ils s'opposent à un projet pour justement avoir cette occasion-là.

1600 Naturellement, cette fois-ci, j'ai l'impression de m'avoir fait avoir moi aussi, et j'ai beaucoup de monde qui me disent : « Bien, ça ne sert à rien, le processus est déjà... les dés sont pipés d'avance. » Je trouve que c'est du cynisme qu'on n'aurait pas besoin d'avoir.

Il y a une autre partie qu'on trouve indécente, c'est que le deux tiers de toute l'énergie de la Romaine doit être utilisée pour fournir l'énergie pour supposément fournir la peinture verte, fournir... rendre ce projet-là supposément carboneutre, le rendre plus vert.

1605

Je trouve ça indécent, parce qu'on s'est battu, nous, les environmentalistes, les écologistes et les Innus, pour ne pas qu'on harnache la rivière Romaine, et ce qu'on nous avait dit, le gouvernement nous avait convaincus... pas « convaincus », mais nous répétait que c'était pour subvenir aux besoins du Québec futur exactement, pour les citoyens, et cætera. Jamais qu'on nous a dit que c'était pour fournir une industrie, pour l'aider à passer pour plus vert.

1610

Ça fait qu'on trouve ça assez indécent qu'aujourd'hui, on nous dise que c'est nous autres, les Québécois, qui vont payer pour ça. Puis là, il va y avoir une ligne hydroélectrique : naturellement, qui va encore payer? Ça va être nous autres, pour aider encore la compagnie, pour qu'elle soit théoriquement plus verte, alors que ce n'est pas ça du tout.

1615

Puis dans tout le dossier, on parle... partout dans le monde, on signe les ententes... on a signé les ententes à Rio, on a signé les ententes à Paris, un peu partout dans le monde, pour dire qu'il faut diminuer nos gaz à effet de serre, puis là, on fait exactement le contraire. Nous autres, on va subvenir à ça. Puis on nous dit : « Nous autres, ce n'est pas grave, on fait juste le transporter. »

1620

Ça fait que ça, c'est un peu comme le gars à côté qui fabrique les bombes, puis nous autres, on dit : « On fait juste la transporter puis si elle tombe ailleurs, bien, ce n'est pas grave, on n'est pas complice de rien. » C'est une belle façon de dire que nous autres, on est juste des innocents. Ça fait que nous autres, on dénonce la position du gouvernement. Oui?

1625

LE PRÉSIDENT :

D'accord, on arrive au terme de votre 10 minutes. Alors, je vous inviterais à conclure.

1630

M. HENRI JACOB :

Oui. En conclusion, nous autres, on trouve, en conclusion, que ce déficit économique et environnemental fera partie de l'héritage que nous léguerons à nos enfants dans un monde encore plus dégradé que celui-là, que nous, nous avons hérité. Et ça, c'est, à mon point de vue, on pourrait quasiment parler de criminel.

1635

Ces audiences ont été aussi l'occasion de marquer et devraient être l'occasion de redonner de l'espoir aux gens qui ont des craintes et qui souhaitent être considérés lorsqu'ils posent des questions pour la défense du bien commun. Je vous remercie.

1640

LE PRÉSIDENT :

1645

Merci beaucoup, Monsieur Jacob, de votre intervention.

1650

Alors, peut-être vous préciser ou ce qu'on avait précisé en préambule, que ça ne relève pas de la responsabilité de la commission pour ce qui est de la détermination du mandat comme tel. Écoutez, c'est un choix qui a été fait selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et nous, nous sommes assignés à évaluer le projet de liquéfaction comme tel.

1655

Je comprends très bien votre position pour ce qui est des gazoducs. Vous n'êtes pas le seul non plus qui exprime, quant au processus, l'apparente, comment dire, diffraction, en quelque sorte, pour ce qui est de l'évaluation de ce projet-là.

1660

Toutefois, ce n'est simplement pas la commission qui a choisi, c'est la loi et les règlements qui sont ainsi faits.

Alors, nous, on va essayer de faire notre travail du mieux possible au regard du projet de liquéfaction comme tel. Alors, voilà pour ce qui est de ces précisions. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1665

Non.

LE PRÉSIDENT :

1670

Alors, pas de question?

LE COMMISSAIRE :

Le mémoire est très clair.

1675

M. HENRI JACOB :

Je voudrais rajouter une chose...

1680

LE PRÉSIDENT :

1685

Monsieur Jacob, je vous remercie beaucoup de votre participation, votre contribution à nos travaux.

M. HENRI JACOB :

1690

Monsieur Bergeron?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Jacob?

1695

M. HENRI JACOB :

Monsieur Bergeron, je ne m'attaquais pas à vous en particulier. Ce que je dis, moi, c'est que le gouvernement aurait dû exiger du BAPE qu'il n'y ait qu'un seul BAPE. C'est plus à ça que je m'attaquais (phon.) puis que je dis.

1700

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

1705

M. HENRI JACOB :

C'est ça qui va détruire la commission, le BAPE, la crédibilité du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

1710

Oui. Je comprends très bien la nuance, mais simplement vous rappeler que ce n'est pas un choix de commission, alors c'était ça un peu que je tenais à préciser.

M. HENRI JACOB :

1715

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1720

Merci beaucoup de votre contribution à nos travaux, Monsieur Jacob.

M. HENRI JACOB :

Je vous remercie.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

1730 **M. HENRI JACOB :**

Merci, à vous aussi.

LE COMMISSAIRE :

1735 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1740 Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes et va vous revenir pour la suite des présentations. Alors, je vous remercie.

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1745

M. YVON GIRARD

1750 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Yvon Girard, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire.

1755 **M. YVON GIRARD :**

Bonsoir, Monsieur, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

1760

Nous vous entendons très bien, Monsieur Girard. Alors, on comprend que c'est une présentation au téléphone, est-ce que c'est bien ça.

M. YVON GIRARD :

1765 Oui, Monsieur, j'ai essayé de rentrer le Teams, mais ça n'a pas l'air de fonctionner, ça fait que je vais y aller par téléphone si vous m'entendez bien.

LE PRÉSIDENT :

1770 On vous entend très bien, alors la parole est à vous, nous vous écoutons, 10 minutes.

M. YVON GIRARD :

1775 Merci beaucoup, Monsieur. J'ai combien de temps, 10 minutes?

LE PRÉSIDENT :

10 minutes.

1780 **M. YVON GIRARD :**

C'est beau. Yvon Girard, je demeure au Lac-Kénogami, j'ai 68 ans. Je suis un opérateur de machinerie lourde.

1785 Disons que dans ma jeunesse, j'ai connu ce que c'était, que des normes environnementales : on n'en avait pas, dans notre jeunesse. On ramassait les poubelles, on allait *domper* ça dans des coulées, c'était éboulé, quand la coulée était pleine, on changeait de place.

1790 Les autos polluaient beaucoup. Les autos, on voyait souvent des autos sur la route, les *exhausts*, ça crachait bleu, mais ce n'était pas grave, dans le temps. O.K.?

1795 Après ça, j'ai fait un travail d'été, je travaillais sur un *loader*, je transportais de l'aluminium en fusion à partir des salles, des *potrooms*, des salles de cuves de l'Alcan. J'allais mener ça à l'usine Saguenay, O.K., puis quand les premières fois que je rentrais dans les salles de cuves à l'Alcan, je peux vous dire qu'on ne voyait pas tellement qu'il y avait de la pollution puis qu'il y avait de la cochonnerie 25 pieds en avant de nous autres. On avait un guide pour nous emmener où est-ce qu'il fallait qu'on charge l'alumine en fusion. J'avais toujours dit : « Je ne travaillerai jamais ici, c'est trop polluant, je ne laisserai pas ma santé. » O.K.?

1800 Après ça, j'ai connu une autre ère : l'ère au port, Vieux-Port de Chicoutimi, avec les bateaux qui amenaient le pétrole dans les gros réservoirs qu'il y avait là. Ça, c'est avant les années 70, O.K.?

1805 Dans les années 70, on a commencé à avoir des normes environnementales, c'est-à-dire qu'on a eu des sites de dépôt pour aller déposer les déchets, les cours d'eau ont été nettoyés, il n'y avait plus de bois qui se promenait dans les rivières, dans les lacs, c'était défendu; les poissons étaient protégés.

1810 Après ça, dans les années 80, on a eu un gazoduc, ici, qui a été implanté, j'ai travaillé moi-même sur le gazoduc il y a 35 ans, notre gazoduc de la région. J'ai travaillé sur le gazoduc à partir du Saguenay aller jusqu'à La Tuque, Trois-Rivières.

1815 Avons-nous des problèmes avec notre gazoduc? Il faut dire que ce gazoduc-là a été fait, dans le temps, avec les normes d'antipollution, les normes environnementales qui existaient dans ce temps-là, c'est-à-dire voilà 35 ans, O.K.?

1820 Et puis, aujourd'hui, notre gazoduc, il est très sécuritaire. Quand on entend dire qu'il y a un problème, il y a une émanation de gaz, il y a toujours l'humain à côté. Ce n'est jamais parce qu'il y a eu un bris de tuyau. On n'a jamais eu connaissance d'aucun bris de tuyau ici, dans la région, et partout même en Abitibi. On n'a pas eu connaissance de ça, il n'y en a pas.

1825 Les routes, nos routes, maintenant, ça coûte des millions, des centaines de millions pour question d'environnement. On respecte les environnements, on fait les routes, les véhicules beaucoup moins polluants, O.K., parce qu'on est rendu avec des normes très strictes.

 J'ai vécu, j'ai travaillé dans l'Ouest canadien. Le fameux pétrole sale et le fameux gaz de schiste, le fameux gaz sale. J'ai vécu là, j'ai travaillé là.

1830 Je peux vous dire qu'aujourd'hui, quand on s'en va visiter les sites où ils ont extrait le pétrole en Alberta, c'est des terres agricoles et le bison paît dans ces terres-là, mange du foin puis il est en très bonne santé. Ça fait qu'il ne faut pas s'en faire avec ça, le pétrole sale, là.

1835 Après ça, j'ai travaillé dans des projets en Colombie-Britannique. Les normes environnementales en Colombie-Britannique sont beaucoup plus strictes qu'au Québec. Je peux vous le dire parce que j'ai travaillé cinq ans sur des projets environnementaux, des projets de barrages, en Colombie-Britannique. Et puis on avait des normes très strictes. On avait les normes environnementales à respecter, mais tout, je dis bien tous les projets se font.

1840 On a fait des projets, on en a fait un de 12 kilomètres, un pipeline d'eau pour un barrage, on en a fait un autre de 7 kilomètres pour un pipeline d'eau, encore pour des barrages, on traversait des ruisseaux, on traversait des étangs. On était suivi à la lettre par les normes environnementales : bien, on les respectait puis on y allait.

1845 Pour ce qui est des fameux bélugas, j'ai voyagé en Colombie-Britannique, j'ai voyagé dans le port de Vancouver, par eau et par les airs, puis je peux vous dire que dans le port de Vancouver, il y a des centaines de bateaux. Parce que le port de Vancouver dessert toute l'Asie et l'Amérique du Sud. Tout ce qui est du côté ouest, c'est desservi par Vancouver.

1850 Je peux vous dire qu'on voit les baleines, on voit les bélugas, on voit les poissons se promener au travers des bateaux. Des *ferry boats*, qu'on appelle, des bateaux qui desservent, qui transportent les camions, les autos puis le monde sur les îles comme l'île de Victoria (sic), l'île de Vancouver et toutes les petites îles qu'il y a alentours, partent tous de Horseshoe Bay, O.K., sur la côte ouest.

1855 Puis là, les *orcas* se promènent chaque bord de ces bateaux-là : il n'y en a pas, de problème. Ils s'habituent aux bateaux. Et là-bas, ne venez pas me faire accroire que c'est des bateaux de la dernière mode : c'est des bateaux qui datent de 20, 25, 30 ans puis vous pouvez en mettre, là.

1860 Puis moi, je les posais, les questions, au monde, là-bas. Je leur demandais : « Est-ce que les poissons, ça dérange, les bateaux? » Ils disaient : « Regardez, allez (inaudible) là, puis regardez les épaulards au large : ils se promènent au travers des bateaux. »

1865 Ça, il faut arrêter, là. Les projets, ça nous les prend, parce que le gazoduc, ça ne va peut-être pas ramener nos jeunes de l'extérieur ici, mais ça va garder nos jeunes ici, puis ça nous prend ça, ça va diversifier notre économie. C'est à peu près tout ce que c'est que j'avais à vous dire, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1870 Je vous remercie, Monsieur Girard, de votre témoignage. Monsieur Pilotto, des questions?

LE COMMISSAIRE :

1875 Non, bien... vous semblez vous être promené beaucoup dans le Canada sur différents projets. Vous mentionniez que vous...

M. YVON GIRARD :

1880 Oui, Monsieur. Ça fait 40 ans que je me promène à travers le pays, Monsieur, ça fait que j'en ai vu de toutes les sortes, de l'environnement, pas d'environnement, et puis je peux vous dire qu'aujourd'hui, je me rends compte que comparé à ce que c'est que j'étais, l'environnement était quand on était, aujourd'hui, on est à l'opposé des normes environnementales. On est complètement à l'extrême.

1885 Ça nous prendrait un juste milieu, puis c'est pour ça que je dis, moi, que le projet de GNL est bon, parce qu'il est avant-gardiste. Puis le gaz naturel, il ne faut pas se faire de peur : on en a encore pour 30, 40, 50 ans avec le gaz naturel.

1890 Ça le dit : « naturel ». C'est un gaz qui s'en vient de plus en plus en demande. Ça fait qu'il faut s'organiser pour l'exploiter tout en respectant les normes environnementales puis en étant sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

1895 Je vous remercie de votre témoignage, Monsieur Girard. Merci de votre contribution à nos travaux. Je vous souhaite une bonne soirée.

M. YVON GIRARD :

1900 Merci beaucoup, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonsoir.

1905 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1910

1915

M. ÉRIC PINEAULT (DM2106)

1920 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Éric Pineault, s'il vous plaît. Alors, monsieur Pineault est en ligne.

1925 **M. ÉRIC PINEAULT :**

J'avais présenté... préparé une présentation PowerPoint, mais on m'a... les conditions de diffusion ne sont peut-être pas optimales, donc on va y aller à l'oral, je vous ai soumis un mémoire.

1930 Donc, je me nomme Éric Pineault, je suis professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, je m'intéresse aux enjeux économiques qui entourent les hydrocarbures et, bien, ce que j'ai à vous présenter, c'est une analyse qu'on peut qualifier peut-être, si on veut, de contre-expertise, mais c'est vraiment à titre de citoyen que je vous présente cette analyse.

1935 Donc, je vais y aller un peu rondement, je vais partir dans mon exposé puis on... si vous avez des questions à me poser, vous allez pouvoir me les poser par après. J'ai trois avis sur le projet. C'est des avis qui portent sur différentes dimensions économiques du projet.

1940 Le premier avis, bien, je pense que c'est important peut-être que je vous amène dans mon contexte où je regarde ce projet-là. Je regarde ce projet-là dans le contexte d'une explosion d'investissements dans les projets de liquéfaction de gaz naturel liquéfié, puis un marché qu'on considère, puis là, le « on » étant l'union internationale des producteurs gaziers, donc qui est un représentant de l'industrie, un contexte de saturation des marchés et de faible pénétration des nouveaux volumes de GNL dans différents marchés.

1945
1950 Donc, où on avait peut-être, il y a cinq, 10 ans, un grand optimisme dans l'avenir de cette forme énergétique-là, on a aujourd'hui une certaine réserve, et on constate un surinvestissement dans la capacité de liquéfaction, et le niveau d'usage ou degré de pénétration de ce produit-là dans les différents marchés n'est peut-être pas aussi important qu'on pensait. Alors, ça, c'est peut-être la première donne.

1955

La deuxième donne, puis avant de tomber dans les avis, c'est : où se font les investissements massifs dans la capacité de liquéfaction dans les cinq prochaines années? C'est essentiellement en Amérique du Nord.

1960

En fait, le gros des investissements, c'est aux États-Unis, autour du golfe du Mexique, un peu sur la côte est, un peu sur la côte ouest, mais c'est vraiment concentré dans le golfe du Mexique.

1965

Et donc, on a là, rattaché à l'exploitation du Permien, des gisements de pétrole et de gaz non conventionnels du Permien, on a là une poussée à sortir du gaz naturel du réseau de gazoducs nord-américains. Pourquoi? Bien, parce qu'il saturé. On a une demande qui est extrêmement importante.

1970

Donc, ça, ça nous donne un peu un premier aperçu de la structure dans laquelle le projet de GNL va arriver.

Maintenant, c'est quoi, mes avis? Bien, j'ai trois avis là-dessus. Mon premier avis, c'est quant aux perspectives de marchés du gaz en tant que telles, et ce qui m'inquiète, moi, de ce projet-là, c'est que c'est un GNL qui va être très dispendieux par rapport à ce qui existe sur le marché en ce moment.

1975

Deuxièmement, c'est un GNL qui arrive après que des volumes moins dispendieux sont déjà sur le marché, et c'est un GNL dont l'argument de vente central, ce qui le distingue des autres GNL, c'est sa supposée carboneutralité.

1980

Eh bien, cette carboneutralité-là, elle a deux faiblesses, la première... bien, elle a trois faiblesses, en fait. La première faiblesse, ce serait que : est-ce que ça constitue un argument qui amènerait un acheteur à compenser, dans le fond, pour le plus fort coût du produit, premièrement?

1985

Deuxièmement, est-ce que c'est le seul fournisseur de GNL à faible intensité de CO2 sur le marché? Ça, on peut en douter puisqu'au BC, en Colombie-Britannique, on va avoir un produit assez similaire qui va être mis sur le marché.

1990

Puis troisièmement, ce produit-là est faible en émissions tant et aussi longtemps que la norme actuelle de calcul des fuites et des émissions fugitives de méthane est ce qu'il est, alors si jamais cette norme-là, elle bouge, on peut penser que finalement, on va reconsidérer la carboneutralité du produit.

Donc, déjà là, les perspectives de marché en général, les arguments de vente, entre guillemets, sont un peu fragiles, d'autant plus que le seul marché vraiment probable – puis ça, bien on peut toujours revenir au niveau des questions, mais c'est très bien expliqué dans le mémoire –, le seul débouché probable pour le produit, c'est l'Europe du Nord.

1995

On est, pour des raisons géographiques, très loin de l'Asie et en ce moment, les investissements massifs en capacité de liquéfaction se font surtout du côté de l'Asie, l'Australie, le Moyen-Orient. Donc, on est plus proche de ce marché-là ou de la côte Pacifique.

2000

Donc, GNL part avec, je dirais, une longueur pas d'avance, mais une longueur de retard par rapport à un marché qui, lui-même, est très fragile et qui peut finalement ne pas s'avérer être le pactole qu'on s'attend à ce qu'il soit.

2005

Deuxième aspect, c'est sur l'argument de la carboneutralité. Et là, je pourrais aller vite, ça va être le troisième avis, en mettant en lumière ce qui, pour moi, est un des aspects, je veux dire, alarmants de ce projet : c'est l'argument, le fameux rapport fait par Poter, mais je vais commencer tranquillement pas vite par regarder, donc, cet argument que GNLQ met de l'avant. C'est l'argument que ça aurait un effet bénéfique éventuel sur la lutte aux changements climatiques – et ce, pas au Québec, parce qu'évidemment, il va y avoir des émissions au Québec, faibles, mais quand même.

2010

Mais on dit : « Non, non, non, le produit va avoir un impact sur la lutte globale aux changements climatiques en réduisant la quantité d'émissions au niveau global, donc mondial. » Alors, j'aimerais regarder les effets du GNL en amont et en aval sur les émissions puis mettre en doute un peu cet argumentaire-là.

2015

Alors, regardons les effets en amont. Donc, on part de l'usine puis on recule vers le lieu d'extraction. Le lieu d'extraction, bien, on le sait, au Canada, ça a été démontré, ça a été argumenté par des gens avant moi : l'essentiel du gaz qui va rentrer dans le gazoduc qui va alimenter l'usine provient de gisements non conventionnels.

2020

Essentiellement, le gisement, c'est le Montney, qui est un bassin gazéifère où on fait de l'extraction par fracturation. On a dans ce bassin-là, d'ailleurs, c'est important de le souligner, 145 ans de valeur, de quantité, de volume de gaz si on s'en tient à la combustion interne. Donc, si le Canada essayait d'absorber ce qui est dans le Montney, ça nous prendrait 145 ans de consommation au niveau de consommation actuel.

2025

2030 On extrait ces volumes-là dans un marché qui est saturé en ce moment, et donc, la seule solution, c'est de l'exporter. Et la seule manière d'exporter d'un continent du gaz naturel, c'est de le liquéfier. Et donc, il y a un lien – et ça, c'est extrêmement important – entre la capacité de liquéfaction et la capacité d'extraction de gaz naturel en Amérique du Nord.

2035 Plus on a des facilités permettant la liquéfaction, plus on va pouvoir rapidement, à grand volume, extraire du gaz naturel de manière non conventionnelle. Et donc, ce n'est pas de dire que cette usine-là répond à un besoin d'exportation : c'est de dire que cette usine-là permet d'augmenter l'extraction dans l'Ouest.

2040 Il y a un lien de causalité qui va dans le sens de plus on a de la capacité de liquéfaction, plus on va pouvoir extraire. Et c'est comme ça qu'il faut analyser la situation. Ça, c'est les effets en amont.

2045 Les effets en aval. Alors, l'argument du promoteur, c'est un argument de substitution. On dit que ce gaz-là va remplacer du charbon, du mazout un peu partout où il va s'en aller. Et là, je vous dirais d'emblée que comme personne qui s'intéresse au marché de l'énergie et au développement des hydrocarbures en général, je suis très sceptique en général devant ces arguments-là.

2050 D'habitude, quand on introduit une nouvelle source d'énergie dense sur un marché globalisé où il y a beaucoup de flexibilité, on est dans une logique d'addition et pas de substitution. Donc, on peut penser que ces molécules-là, que ces joules vont s'additionner aux joules qu'on est déjà capable de brûler.

2055 Là, on pourrait dire « oui, mais Éric, ils vont s'additionner, et donc, au moins, ça ne sera pas du charbon en plus ». Alors, allons vers cet argument-là du charbon en plus, qui est l'argument du promoteur.

2060 Différentes études nous montrent qu'actuellement, la course, ce n'est pas entre le gaz et le charbon : la course, c'est plutôt entre le gaz et le solaire ou l'éolien. Et donc, les effets de substitution risquent d'être très différents. On risque d'avoir une course entre est-ce qu'on installe des nouvelles capacités de production d'énergie ou de transformation industrielle basées sur le gaz ou est-ce qu'on y va plutôt avec des formes de production d'énergie ou de procédés industriels basés sur des sources qui sont proprement renouvelables et qui n'impliquent pas d'émissions? C'est vraiment ça, l'enjeu.

2065 Et GNLQ le sait depuis le début, le promoteur en est très conscient, et c'est pour ça qu'il nous a finalement rendu publique une étude de Poten & Partners, le document DA8.1, qui est disponible sur le site du BAPE.

2070 Et en fait, je l'ai étudié de près et je demanderais aux commissaires de finalement ne pas regarder, ne pas considérer ce document-là qui, pour moi, présente des failles méthodologiques très importantes, puis je conclus sur cet aspect-là. C'est le document « test climat ».

2075 Alors, on nous fait une étude de la demande et, à partir de cette étude de la demande, on conclut sur les effets de substitution. Donc, comment, finalement, le GNL du promoteur pourrait remplacer des sources d'énergie plus polluantes.

2080 Et on conclut, et je vous lis la conclusion, que : « *Environ 60 % du GNL de GNLQ remplacera [du] charbon, [principalement] dans les marchés émergents [...], où les économies en croissance rapide [exigent] des nouveaux projets énergétiques.* »

2085 On fait cette conclusion-là avec une étude où on n'a regardé que la demande et on ne tient pas compte de la croissance de l'offre sur les marchés. Si vous lisez comme il faut l'étude de Poten & Partners, jamais on ne regarde les investissements futurs ou actuels en capacité de liquéfaction.

2090 C'est une étude, donc, sur le plan méthodologique, comme économiste, qui, pour moi, est complètement bâclée. En fait, un étudiant me donnerait ça et je ne lui donnerais même pas une note de passage.

2095 Et donc, cette étude-là, qui est la seule étude, c'est la seule pièce qu'on a du promoteur, qui vient asseoir son argument de la substitution. Eh bien, cette étude-là est irrecevable compte tenu d'erreurs vraiment fondamentales au niveau de la méthode.

2100 Alors, pour ces raisons-là, je ne crois pas dans l'argument de la substitution. Je crois qu'on est dans une logique purement additive, je crois que c'est une mauvaise utilisation de notre énergie propre et pour ces raisons, je demande ou je crois que le projet ne devrait pas recevoir d'appui de la commission.

2105 Désolé de la présentation un peu précipitée. Je n'ai pas pu présenter un PowerPoint en bonne et due forme compte tenu des limites technologiques de la plateforme ce soir, et donc je suis allé d'un argument oral un peu précipité. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2105 Je vous remercie de votre présentation. Écoutez, si c'est possible pour vous de nous faire parvenir votre présentation, ce sera simplement une annexe, un complément, en quelque sorte, à votre mémoire.

M. ÉRIC PINEAULT :

2110 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2115 Si c'était possible pour vous de nous présenter ce PowerPoint, de nous le déposer, en tout cas, au bénéfice des participants. Alors, Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2120 Oui. Monsieur Pineault, je comprends vos arguments et je vais relire avec attention l'étude de Poten & Partners avec le bémol que vous y ajoutez, mais je ne veux pas tomber là-dedans : je veux plutôt revenir sur votre affirmation comme quoi le GNL serait en compétition avec les renouvelables.

M. ÉRIC PINEAULT :

2125 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2130 Donc, je suis persuadé qu'il y a un avenir brillant pour les énergies renouvelables à court et moyen terme, c'est évident. Le coût de production de ces énergies-là est en chute continue, et donc ça devient des alternatives intéressantes.

2135 Cependant, vous savez sûrement que les énergies renouvelables, elles sont intermittentes et donc ne peuvent pas satisfaire la totalité de la demande dans n'importe quel pays où on les insère. Il faut toujours les coupler avec une autre forme d'énergie plus constante, soit une centrale au charbon avec une grande inertie ou des turbines à cycle combiné au gaz naturel, qui sont très flexibles, faciles à installer, qui coûtent peu cher et qui sont construites dans des délais assez courts.

2140

2145 Alors, comment vous réagissez à ça? Parce que je suis persuadé comme vous que le renouvelable va gagner des parts de marché importantes pour satisfaire les nouveaux besoins, notamment dans les économies émergentes, mais il n'en demeure pas moins que les renouvelables ne peuvent pas satisfaire la totalité de la demande puis ne peuvent pas garantir un approvisionnement constant dont ces pays-là ont besoin comme nous, d'ailleurs.

Donc, est-ce qu'il n'y a pas de la place de toute façon pour du gaz naturel?

2150 **M. ÉRIC PINEAULT :**

On va s'en tenir au projet de GNLQ. Je suis entièrement d'accord avec cet enjeu de l'intermittence. Il y aurait trois éléments que je pourrais répondre.

2155 Le premier, c'est que la production gazière n'est qu'une des solutions à l'enjeu d'intermittence. Il y a deux autres solutions : le stockage et des réseaux de distribution plus intelligents, qui sont capables de réagir avec plus de flexibilité.

2160 On le sait que souvent : quand on a le soleil, on n'a pas le vent et quand on a le vent, on n'a pas le soleil à l'endroit où est destinée l'énergie, en tout cas, le seul marché, je pense, probable pour le projet, ce qui est le marché nord-européen. Et donc, il y a deux solutions qui, déjà, s'offrent.

Mais le troisième aspect qui, pour moi, est le plus important, c'est que l'Europe du Nord a déjà la capacité gazière et a déjà l'approvisionnement pour pouvoir pallier à l'enjeu d'intermittence.

2165 Et donc, pour eux, l'enjeu, ce n'est pas l'intermittence : pour eux, l'enjeu, c'est d'augmenter la quantité d'énergie renouvelable dans leur bouquet de sources d'énergie et de diminuer dans certains secteurs la demande énergétique, et c'est ce que l'Allemagne, en particulier, fait à travers l'opération d'une descente énergétique dans plusieurs secteurs.

2170 Donc, pour moi, les volumes de GNL ne vont pas venir pallier ce problème d'intermittence. C'est des volumes qui vont venir s'additionner sur le marché.

2175 Honnêtement, ma plus grande crainte, c'est que compte tenu du prix à laquelle cette énergie va être, c'est qu'on ne trouve pas preneur, puis dans cinq ans, on a une infrastructure qui ne sert à pas grand-chose, ou dans 10 ans. Moi, c'est ça, ma plus grande crainte.

Comme économiste, quand je regarde le cas d'affaires de ce projet-là, c'est plus cher, on est plus loin des marchés, on arrive après tout le monde. Et les investisseurs ne sont pas au rendez-vous pour financer le projet.

2180

Comme économiste, ça, c'est plein de lumières rouges qui s'allument en même temps. Mais disons que toutes ces lumières rouges là deviennent des lumières jaunes ou jaune pâle, vertes : eh bien, après ça, est-ce que le volume va venir?

2185

Donc, comme vous dites, et dans le mémoire, j'en parle : est-ce que ça va venir compléter le développement des renouvelables en mettant, justement, cette batterie qu'on espère qu'elle soit?

2190

Eh bien, je pense qu'en ce moment, la recherche et développement va dans le sens de batteries plus performantes que le GNL, soit du stockage direct, soit d'autres formes d'énergies qui sont plus carboneutres que le gaz fossile, qui est celui qui va être liquéfié à l'usine.

2195

Et c'est ça, aussi, l'enjeu, même au Québec. On peut se retourner et juste regarder le Québec : est-ce que le Québec devrait utiliser comme batterie éventuelle, pour de l'intermittence ou pour d'autres procédées, ce gaz, ou est-ce qu'on devrait aller vers l'hydrogène ou d'autres formes d'énergies?

2200

Donc, c'est une question pas de regarder ce qui existe aujourd'hui, mais de regarder au niveau des investissements et au niveau de la valeur de nos kilowatts, qui sont très précieuses parce qu'elles sont propres, où mettre nos billes en termes de marchés futurs.

2205

Je crois que le gaz, actuellement, joue ce rôle d'intermittent et probablement aussi efficace en termes de GES qu'une usine au charbon dernier cri. Les usines au charbon les plus performantes, celles qu'on a aux Pays-Bas, sont peu émettrices, à peu près équivalentes que du gaz fossile.

2210

Donc, on est là en ce moment. Donc, GNL, c'est un projet qui aurait été très avant-gardiste il y a 10 ans. Mais en ce moment, on regarde vers ailleurs, et c'est ça, en fait, le sens de mon intervention.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Et cela dit, vous conviendrez avec moi que si vous avez raison et que les investisseurs ne sont pas au rendez-vous, de toute façon, le problème se résout de lui-même puisque s'il n'y a pas d'investisseur, il n'y aura pas de projet.

2215 **M. ÉRIC PINEAULT :**

2220 Ce qui me fait peur, c'est que le gouvernement a un avis favorable. Et on a vu au Québec que quand un gouvernement a un avis favorable sur un projet industriel majeur, il peut, pour des raisons politiques, décider de le soutenir envers et contre tous et, finalement, on se ramasse avec quelque chose qu'on doit financer. On le sait actuellement qu'on a de tels projets qui existent sur le territoire. Moi, c'est ma plus grande inquiétude.

2225 Et puis je trouve ça dommage pour les emplois qui sont créés parce que finalement, je pense beaucoup aux travailleurs et travailleuses qui se ramasseraient, finalement, dans une situation où on a une infrastructure.

2230 On leur fait une fausse promesse, en fait, en termes de développement, quand on pourrait utiliser une manière, je pense, plus rentable, plus productive, ce potentiel de capital humain puis ce potentiel de capital physique, qui est notre hydroélectricité.

2235 C'est une question de co-opportunité environnementale, en fait. On a des kilowatts propres, on a du capital humain absolument merveilleux au Saguenay : est-ce qu'en ce moment, en termes de dollars investis, on est en train d'investir dans la bonne direction? Moi, c'est la question que je me pose, strictement économique.

LE PRÉSIDENT :

2240 Monsieur Pineault, ceci étant dit, je vous remercie beaucoup de votre présentation puis de votre contribution à nos travaux.

M. ÉRIC PINEAULT :

Merci beaucoup.

2245 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2250 Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne fin de soirée.

M. ÉRIC PINEAULT :

2255

Oui, bonne lecture et bonne suite.

LE COMMISSAIRE :

2260

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2265

Merci.

M. JEAN-GUY LAMOTHE (DM836)

LE PRÉSIDENT :

2270

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Guy Lamothe, s'il vous plaît.

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

2275

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Bonsoir, est-ce que vous m'entendez bien?

LE COMMISSAIRE :

2280

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2285

Nous vous entendons, Monsieur Lamothe. Ce sera une présentation par téléphone? C'est ce que je comprends?

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

2290

Exact, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, la parole est à vous, 10 minutes, nous vous écoutons.

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

2295

Merci. En premier lieu, remercier l'équipe du BAPE de me permettre d'exprimer puis de diffuser mon opinion, mon point de vue citoyen sur le projet. J'ai choisi de traiter le sujet sous l'angle des finalités, tout en reconnaissant l'importance du travail de ceux et celles qui l'auront réfléchi avec compétence sur ses impacts environnementaux dans les aspects plus techniques et fonctionnels.

2300

Bien faire les choses est important; s'assurer de faire la bonne chose l'est tout autant. Les finalités du projet, c'est-à-dire les impacts sur le changement climatique et ses enjeux politiques, économiques et sociaux du Québec, ont retenu mon attention.

2305

Les travaux menés par le CIRAIG pour établir l'analyse du cycle de vie du projet GNL Saguenay m'ont permis une certaine compréhension et une analyse. Je ne suis pas un expert, mais je me suis fait une opinion plus documentée.

2310

J'ai compris qu'au sortir de l'usine de liquéfaction, l'empreinte carbone du GNL est de 86 % constituée d'existants. Projet GNL ou pas, cela ne change pas l'état des faits, de leur présence dans l'atmosphère.

2315

En réalisant le projet GNL, c'est 14 % des GES estimés dans l'ACV qui doivent être considérés comme additionnels à ceux-ci. Cette addition est par ailleurs largement compensée par le fait que cette empreinte carbone sera, au sortir du processus de liquéfaction puis grâce à l'électrification du procédé, inférieure de 33 % à celle des producteurs conventionnels dans le marché du gaz naturel. C'est ce que j'ai tout simplement compris comme citoyen.

2320

Si les conditions préalables sont respectées, le projet GNL Saguenay peut être raisonnablement considéré comme un des moyens mis à notre disposition pour participer à la lutte contre les changements climatiques, par ses effets somme toute réducteurs de GES globaux, le tout sans escompter les réductions de GES émis dans l'atmosphère si le GNL remplace le charbon ou le mazout comme source d'énergie, et sans tenir compte non plus de la qualité de l'air pouvant être augmentée qui en découlerait.

2325

En dépit des résultats de l'ACV du projet, une marge de 33 %, si je peux m'exprimer ainsi, plus vert, voire des limites intrinsèques de l'étude identifiée par le CIRAIG, nous porte à la prudence.

2330

Il serait pour le moins imprudent pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de reconnaître le projet GNL sans plus d'engagement et support quant à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique.

2335 Dans une perspective d'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement en vue de garantir le maintien du projet en zone verte, l'engagement d'un effort continu à réduire ces GES ne peut venir que du lieu d'extraction et du traitement, pour ne pas nommer l'Alberta. L'ACV du projet est éloquente à ce propos : 70 % des GES émis y sont produits.

2340 Le MELCC doit convaincre le gouvernement du Québec de s'inscrire formellement en support et en encadrement des objectifs gouvernementaux du projet. Que le gouvernement du Québec convienne avec celui de l'Alberta d'une entente bilatérale garantissant par un plan d'action leur soutien et leur encadrement à l'atteinte des finalités environnementales me semblerait justifié.

2345 L'industrie gazière albertaine doit être inscrite comme partie prenante dans cette entente. Ce secteur industriel – l'ACV du projet GNL l'identifie clairement – serait maître d'œuvre de toute amélioration continue visant la décarbonation du GNL canadien sur un marché mondial. Son partenariat est incontournable.

2350 Soutenu par l'industrie, encadré par des États détenteurs de la garantie nécessaire et suffisante pour inscrire le projet GNL de façon pérenne dans la lutte aux changements climatiques, le projet me semble jouable.

2355 Gaz naturel : énergie de transition ou pas? Pour mieux saisir cet enjeu au-delà de ce qu'en a soutenu le promoteur, mon mémoire porte à votre connaissance les résultats des travaux dirigés par monsieur Tanaka, lequel déclare, et je cite : « *Notre étude met davantage en évidence [des] avantages climatiques [à] cette transition énergétique, car nous avons soigneusement choisi des métriques pour évaluer les impacts [du] climat à la lumière des récents progrès réalisés en matière de compréhension des métriques.* »

2360 Et de poursuivre : « *Notre conclusion selon laquelle les avantages du gaz naturel l'emportent sur les risques est solide sous une large gamme de fuite de méthane et d'incertitudes dans les données et les mesures...* » Dans mon mémoire, je suis explicite sur la référence.

2365 Ne pas considérer le gaz naturel comme une énergie de transition pour notre participation à la lutte aux changements climatiques serait une erreur stratégique pour le Québec.

2370 Mais attendez : on mérite mieux parce que le Québec peut faire encore mieux. Une fois compris que le gaz naturel est une énergie de transition puis puisque que l'effort de le décarboner en tous points de son cycle de vie, de son extraction à sa consommation finale est affaire d'amélioration continue, que la contribution du Québec pour sa liquéfaction soit devenue carboneutre grâce à notre électricité, que peut-on faire de plus, me direz-vous?

2375 Quiconque s'intéresse aux actualités concernant la lutte aux changements climatiques observerait que la vision la plus largement partagée d'un monde énergisé par l'hydrogène gagne en voix. Imaginez un gaz, en l'occurrence l'hydrogène, qui présente un très faible taux d'émission de GES alors que presque tout pourrait se nourrir de cette énergie – trains, bateaux, avions, tramways. Les prototypes sont existants et exposés sur la toile. Vérifiez « train oxygène » et vous verrez.

2380 L'hydrogène est au programme de relance économique post-COVID de tous les pays pour des cibles de décarboner l'économie vers 2050. Au Québec, le potentiel de produire de l'hydrogène à partir de l'hydroélectricité excédentaire et énergies renouvelables – éolienne, solaire, biomasse – est incontestable.

2385 Les travaux réalisés pour le compte de Transition énergétique Québec, du ministère de l'Énergie et des Ressources, qui s'appelle « Étude sur le potentiel de la filière de l'hydrogène », témoigne de notre intérêt pour le sujet et de notre potentialité à y contribuer de manière significative.

2390 Ce pourquoi j'introduis ce propos : c'est qu'en phase de transition vers le zéro carbone, l'injection dans le gaz naturel d'hydrogène ou de gaz apparentés dont le cycle de vie est moins générateur de GES que le gaz naturel, exemple, méthane de synthèse, qui, par ailleurs, est à la base du recyclage du CO₂, du biométhane, dont le Québec pourrait se faire plus grand producteur, peuvent venir s'ajouter dans certaines proportions au gaz naturel pour progressivement participer à le décarboner, donc de participer à sa transition.

2400 Tout ce qui précède est mû par un concept dynamique : *the power-to-gas*. Imaginez pouvoir stocker nos surplus d'électricité, ce que nous n'avons pas su faire jusqu'à présent, et être en mesure de les exporter par un réseau sans fil à l'autre bout du monde. Si de mon propos vous ne reprenez qu'une référence, voyez cette vidéo : le projet Jupiter 1000, premier démonstrateur industriel français du *power-to-gas*.

2405 Le projet GNL Québec, tel que présenté, manque d'ambition pour le Québec. Ce n'est pas un robinet à la sortie de l'usine de liquéfaction dont nous avons besoin, mais d'un hub Québec en amont, d'où la contribution, si on le désire, puisse s'insérer progressivement.

2410 Mais attention : se dessine pour le Québec un enjeu fondamental en matière de gestion de nos ressources énergétiques. Je vous ai parlé du développement d'une filière québécoise de l'hydrogène, soutenue par des acteurs d'ici, favorisant un développement endogène du Québec.

2415 N'allez pas croire que cette belle disponibilité de nos ressources hydroélectriques soit sans intérêt pour des joueurs de niveau mondial. Ils disposent d'importants capitaux, de savoir-faire, de technologies de pointe pour exploiter cette richesse énergétique du Québec. Ils sont déjà en action auprès de nos gouvernements, ils leur font des propositions alléchantes.

2420 Ce développement exogène de nos ressources n'est cependant pas sans conséquence sur notre avenir. Une partie de Maîtres chez nous se dessine, d'où l'importance pour le Québec de ne pas dormir au gaz.

Un citoyen qui croit qu'on mérite mieux parce que le Québec peut faire mieux en soutenant de manière proactive le projet GNL Québec. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2425 Je vous remercie, Monsieur Lamothe, de votre présentation. Des questions, Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2430 J'avais déjà lu avec attention votre mémoire. Effectivement, vous vous lancez sur plusieurs pistes intéressantes, et comme vous le concluez vous-même, ça suppose beaucoup d'implication et de choix qui sont bien en dehors de ce projet-là, c'est-à-dire le développement de filières, soit de gaz naturel renouvelable ou de *power-to-gas* comme il se fait en France.

2435 Quelles sont vos perspectives de réalisme de ces développements?

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

2440 Bon, on ne peut pas à cet effet prédire l'avenir. Tout ce que j'entrevois, c'est qu'il faut, comme dans l'aspect technique, c'est que l'introduction de l'hydrogène dans le gaz ou de gaz

apparentés exige des conditions particulières, entre autres du réseau de transport et du réseau de liquéfaction. Je voudrais juste qu'on pense à l'avenir en construisant le projet GNL Québec pour que si besoin est, nous puissions l'utiliser.

2445

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie beaucoup.

2450

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

Mon propos est clair?

LE COMMISSAIRE :

2455

Oui, oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

2460

Je vous remercie beaucoup de votre présentation.

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

Merci beaucoup.

2465

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2470

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de votre contribution à nos travaux.

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

2475

Bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

2480

Bonne fin de soirée.

M. JEAN-GUY LAMOTHE :

Merci. Merci beaucoup.

2485

Mme LYNE MORIN (DM2493)

LE PRÉSIDENT :

2490

J'inviterais maintenant madame Lyne Morin.

Mme LYNE MORIN :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

2495

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Morin, et nous vous voyons.

2500

Mme LYNE MORIN :

Alors, merci d'être à l'écoute. Je suis heureuse de pouvoir...

LE PRÉSIDENT :

2505

Alors, la parole est à vous, nous allons vous écouter, vous avez 10 minutes.

Mme LYNE MORIN :

2510

Parfait. Donc, je peux commencer. Merci d'abord de votre écoute. Je suis très heureuse de participer aux audiences du BAPE, c'est une belle expérience pour moi, surtout que j'avais un bon avis sur la situation. Je me suis dit « bien, c'est le temps de le dire, de le faire ».

2515

Alors, moi, je m'appelle Lyne Morin, je suis graduée de l'Université du Québec à Chicoutimi en biologie, et aussi, j'ai un diplôme en deuxième cycle de développement durable appliqué. Je suis aussi une mère de famille, je suis impliquée dans ma communauté, je travaille pour un organisme sans but lucratif, et tout, et c'est un peu ce que je suis moi-même par rapport à ça.

2520

Je me suis sentie interpellée pour ce projet-là depuis le tout début que je l'entends, surtout par rapport à la portion Saguenay, l'utilisation du Saguenay.

Moi, j'ai toujours habité proche du Saguenay, je le connais très bien, et j'ai toujours souhaité, et les gens que j'ai connus aussi souhaitaient bien vivre en harmonie avec le Saguenay, donc moi, je me suis dit « oups, là, il y a quelque chose d'irritant dans le projet qui peut peut-être être grave aussi ». En tout cas, c'était le sujet de mon mémoire.

2525

En fait, c'était surtout cette route-là de méthanier qu'on veut créer, une espèce de route de bateau industriel. Puis ce qu'il faut comprendre, c'est que moi, je peux comprendre que des gens comme GNL ou même le gouvernement, tout ça, regardent sur la carte et voient le Saguenay puis ils se disent « oh, c'est un beau passage, on va faire une belle route », mais en fait, des fois, quand on regarde plus en profondeur, on se rend compte qu'il y a une multidimension à tout ça. Ce n'est pas juste une belle route, t'sais, une belle rivière en eau qu'on peut utiliser.

2530

Premièrement, le Saguenay, c'est quand même... ça va être différent de toutes les rivières qu'on connaît, de base. C'est vraiment unique, unique au monde, un fjord comme ça, aussi méridional. C'est vraiment très unique. Puis étant donné qu'il y avait plusieurs dimensions à ça, je voulais juste parler d'une petite partie sur le côté culturel du Saguenay.

2535

Après ça, je vais donner des aspects scientifiques, parce que moi, vu que j'ai étudié en biologie, bien, j'ai un peu... c'est ça qui me vient beaucoup à l'esprit, et aussi, le côté éthique par rapport à ça.

2540

En page 3, c'est ça, je disais que le fjord est habité puis il est aussi sacralisé, en fin de compte. Les gens vont y chercher une grande ressource de beauté puis aussi de connexion, une connexion vraiment surnaturelle, on pourrait dire ça, parce que quand nous... on habite sur le bord du Saguenay; quand on fréquente des touristes, c'est des expériences positives, c'est incroyable.

2545

Puis il y a des façons d'aller sur le Saguenay qui sont très douces puis très enrichissantes, comme par exemple le kayak ou des embarcations beaucoup plus petites et de la voile, et tout ça. Puis c'est sûr que s'il y a un passage de méthaniers, comme ça, de façon régulière, puis que là, ça peut ouvrir la voie à, finalement, toute une espèce de passage de bateaux d'industriels, bien là, il y a des dangers. C'est complètement irresponsable par rapport à comment mettre les gens en danger, t'sais.

2550

Les gens veulent tellement promouvoir le fjord comme une beauté puis une ressource naturelle en soi juste dans son accès, donc c'est sûr que ça, ça devient déjà un côté très important que je voulais souligner ici.

2555

2560 Surtout par rapport à la sécurité des gens qui vont sur l'eau de façon plus... moins en grosse embarcation, en plus petite embarcation, que ça soit même des nageurs ou des plongeurs, dernièrement, t'sais, c'est tous des éléments qu'on voudrait que ça soit international, même connaître le Saguenay à l'international, tellement que c'est un bel endroit. Ça fait que ça, c'est un aspect que je voulais quand même déjà mettre d'emblée.

2565 Mais c'est sûr que, moi, je voulais parler du béluga. C'est un peu dans la deuxième partie de mon mémoire, parce que c'est sûr que j'imagine que vous êtes bien au courant de tous les aspects scientifiques qui sont reliés à la protection du béluga, mais c'est quand même important, je me suis dit, de le redire, moi, étant donné que c'est exactement mon créneau.

2570 C'est sûr que le béluga, on l'a appelé le « canari des mers », évidemment parce qu'il chante en continu. Le béluga, lui, il ne vit que par son chant, en réalité. C'est avec ça qu'il se localise et c'est une écholocation. Il peut voir avec le chant. Il communique, c'est un être qui est social. Ça fait que c'est sûr que le son dans l'eau, ce n'est pas comme le son... les baleines, des fois, elles communiquent à 600 kilomètres. Le son, ça voyage.

2575 S'il y a des méthaniers continuellement, aller-retour chaque jour, on sait bien que c'est des études, c'est Pêches et Océans Canada, ce n'est pas moi qui invente ces études-là, qu'il faut... le Canada, bien, s'est dit qu'il fallait diminuer le son dans le fjord, ça fait que moi, je me dis, ça ne marche pas, ça ne va pas avec la logique de faire une route de méthaniers comme ça dans le fjord si on veut diminuer le son pour protéger ces animaux-là, qui sont protégés par une loi, 2580 évidemment, la *Loi des espèces en péril*.

2585 Puis cette loi-là dit bien que « [...] les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages, notamment en ce qui a trait à la prévention de leur disparition du pays ou de la planète ».

Donc, je suis là, hein, j'ai un rôle à jouer; vous aussi, d'ailleurs, puis j'imagine que vous le savez très bien. Donc, moi, c'était pour moi important de rappeler cet aspect-là.

2590 Puis pour terminer, je voulais parler un peu par rapport à ce qui est bien, dans tout ça, par rapport à GNL. C'est sûr qu'eux autres, c'est des entreprises qui vont toujours rechercher à s'implanter pour faire de l'argent eux-mêmes, évidemment. De base, tout le monde comprend ça, puis en échange, ils vont peut-être investir un peu dans la région; nous, on va en tirer des bénéfices, on va essayer de faire des échanges pour investir.

2595 Mais c'est quand même des gens très riches de base puis ce n'est pas des gens qui vont vouloir vraiment promouvoir notre région comme dans le sens où est-ce qu'ils vont faire des organismes eux-mêmes qui vont vraiment remettre toutes les retombées.

2600 À quelque part, c'est des investisseurs, c'est des gens qui veulent faire plus d'argent, puis c'est pour ça qu'ils vont toujours essayer de faire du moindre coût, de travailler à moindre coût, de prendre le Saguenay, même s'il y a des bélugas. « Non, on va essayer de trouver une faille dans la loi, on va essayer de passer par là », je ne sais pas.

2605 Moi, je sais que ces êtres-là sont protégés. Je ne vois pas pourquoi qu'on essaierait de... notre Saguenay est précieux aussi, ça fait que je ne vois pas pourquoi qu'on forcerait à ce niveau-là, qu'on ne le protégerait pas. Ça fait que c'est un peu l'ensemble de mon mémoire.

2610 C'est sûr que je voulais quand même dire que moi, je ne suis pas au courant si c'est pertinent d'avoir une usine de liquéfaction ou pas. Je ne connais pas l'ensemble de nos capacités au niveau énergétique et tout, mais je me suis dit : si on est pour avoir cette usine-là, il ne faudrait peut-être pas passer par le Saguenay, notre réserve naturelle.

2615 C'est une beauté inimaginable. Il faut la protéger, il faut la garder, il faut permettre aux gens d'y avoir accès en sécurité puis la promouvoir au niveau mondial. Il y a Parcs Canada, il y a parc Saguenay, il y a le Canada qui s'est engagé à faire moins de bruit dedans, Pêches et Océans Canada. Tu dis « bien là... »

2620 Donc, moi, mon mémoire était seulement pour vous rappeler ça, des choses que vous savez de base, mais quand même qui m'inquiétaient en tant que citoyen.

2625 C'est dur pour moi de comprendre qu'on puisse vouloir faire ça étant donné la situation de notre fjord. Vouloir mettre autant de méthaniers puis autant de circulation, ça fait que c'était ça. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écoutée. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ce que je viens de dire?

LE PRÉSIDENT :

2630 Je vous remercie de votre présentation, Madame Morin. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2635 Euh... non, je suis sans mot. Enfin, si je vous comprends bien, vous ne remettez pas nécessairement en question l'usine de liquéfaction, mais vous préféreriez que si elle venait au jour, qu'elle ne passe... que les bateaux ne passent pas par le Saguenay. C'est surtout ça, votre préoccupation.

2640 **Mme LYNE MORIN :**

Exactement, parce que je n'ai pas les connaissances, en tant que citoyenne. Je sais, vu que j'ai une formation scientifique, qu'il y a beaucoup de données à analyser pour ce genre de... pour témoigner dans ce sens-là ou pas, puis ce n'est pas ça, le but aujourd'hui.

2645 C'était juste pour faire valoir que là, on va prendre une décision pour le Saguenay, une vraie de vraie. Ça fait que moi, je vois des gens, c'est ça, qui en bénéficient, de ce Saguenay-là, de façon harmonieuse. Puis c'est ce que je voulais témoigner. Merci.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre opinion, je vous remercie de votre contribution à nos travaux, Madame Morin. Merci, bonne soirée.

2655 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

2660 **Mme LYNE MORIN :**

Merci.

Mme MARIE-EVE SIGOUIN (DM1275)

2665 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant Marie-Eve Sigouin, s'il vous plaît.

2670 **Mme MARIE-EVE SIGOUIN :**

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2675 Madame Sigouin.

Mme MARIE-EVE SIGOUIN :

2680 Donc, bonsoir, mon nom est Marie-Eve Sigouin, je m'adresserai à vous aujourd'hui au nom de la Coalition anti-pipeline Rouyn-Noranda.

2685 Afin d'éviter toute ambiguïté sur l'objectif de notre groupe, nous avons choisi un nom qui laisse peu de place à l'imagination. Donc, Coalition Anti-Pipeline de Rouyn-Noranda : vous aurez compris que nous ne sommes pas en faveur de ce projet.

Vous aurez compris que nous sommes aussi un groupe de citoyens et de citoyennes opposés au projet de pipeline de Gazoduc qui alimenterait l'usine de liquéfaction de gaz naturel dans le cadre du projet global de GNL Québec.

2690 À l'annonce du projet par le promoteur, nous nous sommes regroupés spontanément afin d'échanger de l'information sur le projet, de faire connaître notre désaccord par différentes actions de sensibilisation, mais aussi pour participer collectivement, en groupe, aux différents processus d'évaluation environnementale comme c'est le cas dans le cadre du présent BAPE.

2695 Au cours de la dernière année, la CAP-RN a organisé plusieurs événements, afin de permettre aux citoyens qui partageaient nos préoccupations d'exprimer leurs craintes et questionnements par rapport au projet GNL. Et vous n'avez pas idée à quel point ce projet inquiète.

2700 Afin de sensibiliser nos élus aux inquiétudes des citoyens et au manque de cohérence de ce projet, avec la crise climatique qui sévit présentement, la Coalition a déposé une pétition papier de plus de 2 000 signatures au conseil de ville de Rouyn-Noranda le 17 septembre dernier, 2 000 signatures papier que des bénévoles ont pris le temps d'intégrer une par une dans la pétition en ligne nationale qui compte déjà 87 907 signatures en date de voilà trois minutes.

2705 Nous vous présentons aujourd'hui les préoccupations des citoyens et des citoyennes rencontrés sur le terrain, puis c'est important pour nous de vous les exprimer directement. Bien, un peu indirectement, mais mettons directement, par respect pour les gens qui se sont mobilisés au cours des derniers mois.

2710

Bien que la présente commission se penche spécifiquement sur le projet d'Énergie Saguenay, la Coalition Anti-Pipeline de Rouyn-Noranda souhaite souligner que c'est le projet dans son ensemble qui préoccupe les citoyens, et pas seulement l'usine de liquéfaction ou le projet Gazoduq.

2715

Bien qu'on puisse décortiquer les impacts environnementaux de chacune des composantes, l'acceptabilité, ou plutôt la non-acceptabilité, dans ce cas-ci, du projet, tient à l'ensemble de ses parties et ne peut pas être scindée, donc non-acceptabilité sociale en bloc.

2720

Pour m'assurer du respect de mon temps, vous me permettez de passer plus rapidement sur certains éléments, que vous pourrez consulter directement dans notre mémoire de toute (coupure sonore). Alors, je vais y aller par blocs, justement.

2725

Donc, tout d'abord, le fait que l'extraction du gaz méthane serait réalisée par un procédé de fracturation hydraulique dans les sources de gaz non conventionnelles soulève une très forte préoccupation des citoyens quant aux risques de fuites de gaz. Et la présentation de monsieur Marc Durand plus tôt cet après-midi légitimise tout à fait celle-ci.

2730

L'impact de ces gaz sur les changements climatiques ne sont plus à démontrer et on comprend qu'il se peut que le promoteur ait sous-estimé ses chiffres dans ses évaluations d'émissions de gaz à effet de serre.

2735

Mettons que l'exploitation même des énergies fossiles a d'autres impacts psychosociaux non négligeables, et ces impacts n'ont pas du tout été soulevés dans la première partie des séances du BAPE.

2740

Parmi ces impacts : celui des déchirements sociaux face à cette activité économique soulève des polémiques, comme le démontre la quantité faramineuse de mémoires que vous avez reçus dans la présente commission. Peu importe l'issue des présentes audiences, ce projet a déjà fait beaucoup de dommages.

2745

Une fois extrait, le transport du méthane sous forme gazeuse se ferait dans un pipeline. D'abord, le vieux tuyau, sur des milliers de kilomètres, auquel on raccorderait le nouveau tuyau, celui de Gazoduq. Bien qu'on nous assure que l'intégrité d'un gazoduc soit inspectée régulièrement par son promoteur, il est légitime de douter de l'étanchéité d'une si longue structure.

D'une part, la première partie du tuyau, Canada Mainline, est déjà assez âgée. Elle est atteinte, semble-t-il, de corrosion fissurante à de nombreux endroits. D'autre part, pour la partie

2750 neuve, le risque de bris avec l'action de gel et dégel est particulièrement grand sur les sols argileux issus des lacs proglaciaires dans l'Ojibway qu'on retrouve ici, dans le nord-est ontarien et dans le nord-ouest québécois, ce qu'on appelle ici affectueusement le « gumbo ».

2755 Quand le sol travaille, le tuyau aussi, ce qui peut causer des bruits et des fuites de gaz. Et ça, ça préoccupe les gens. Ils l'ont tous expérimenté avec leur galerie au printemps. Tout le monde. Ça a l'air que ce n'est pas grave, par exemple, parce que ce gaz est non toxique, comme le martèle le promoteur. C'est vrai, mais on omet de dire que ce gaz est aussi extrêmement inflammable.

2760 À ce titre, l'explosion de la conduite près d'Englehart en Ontario, juste proche d'ici, en 2009, est encore très fraîche dans les esprits. Il n'y a pas eu de morts, mais quand même : on a eu un cratère de 7 mètres dû à l'explosion puis des bouts de pipeline projetés à une distance de 150 mètres. Ça, ça frappe les gens. La lecture du rapport de l'incident met en lumière la vétusté de la conduite actuelle de TC Énergie à laquelle le pipeline de Gazoduc serait rattaché.

2765 Par ailleurs, il nous apparaît suspect de prévoir bâtir une usine de liquéfaction dernier cri en se fiant à un cordon d'alimentation aussi vieux. Et on se demande : c'est quoi, le plan B, si le Canada Mainline ne fait plus la job? On va le remplacer? Qui va payer? TC Énergie, GNL Québec ou les contribuables? Ça nous apparaît un peu comme une épée de Damoclès sur le projet et on ne veut pas payer pour ça.

2770 Également, la servitude de 25 mètres de large propre à la nouvelle portion du gazoduc de bord en bord du Québec présente bien sûr des impacts liés à la fragmentation des habitats et à la biodiversité.

2775 Et je souhaiterais porter votre attention sur une préoccupation qui est bien présente chez les citoyens : une fois ce tuyau passé, une fois cette brèche établie dans le territoire, il est fort à parier que d'autres projets – exemple, oléoducs ou d'autres gazoducs – s'ajoutent dans cet espace de servitude, la perturbation étant déjà réalisée et les droits de passage, négociés.

2780 Comment pourrions-nous alors défendre l'intégrité de nos cours d'eau contre le passage d'un éventuel oléoduc empruntant le même tracé? Ou même, la conversion du gazoduc en oléoduc dans 25 ans?

2785 Même s'il s'agit d'une crainte et non d'un fait et non d'un projet, c'est quand même une éventualité possible, techniquement. C'est un élément qui interpelle particulièrement les gens que nous avons rencontrés.

2790

Rappelons que le gazoduc vise à passer en amont de la source d'eau potable de Rouyn-Noranda. Ainsi, l'idée d'une conversion du gazoduc en oléoduc est complètement inacceptable et est considérée... en fait, c'est pourquoi le gazoduc est considéré un peu comme un cheval de Troie.

2795

L'usine de liquéfaction, on y arrive. Donc, la prétention du promoteur d'avoir l'usine de liquéfaction la plus verte au monde tient uniquement du fait qu'elle sera la première à être alimentée par hydroélectricité.

2800

En Abitibi, nous sommes fiers des barrages hydroélectriques qui servent à alimenter le reste du Québec en énergie propre et nous sommes choqués à l'idée d'envisager de l'utiliser pour exporter une énergie sale.

2805

Et j'entends les réactions depuis tantôt puis je suis quand même sensible au fait qu'en fait, ce n'est pas un élément qui semble vous interpeller, vous, les commissaires, mais vraiment, c'est vraiment quelque chose qu'on sent sur le terrain. Notre énergie, on en est fier, puis on veut en faire profiter le Québec dans la lutte aux changements climatiques.

2810

Quant à l'exportation, puisque l'argument de vente du projet est basé sur les GES hypothétiquement évités en aval suite à l'exportation avec le remplacement du charbon, par exemple, il faut donc être conséquent et inclure les GES émis en amont par le projet pour avoir une vue d'ensemble et en aval.

2815

Et en finissant, comme le témoigne la quantité de questions qui a porté là-dessus dans la première partie des audiences, le transport maritime, bien sûr, inquiète. Le sort du béluga préoccupe énormément. Nous avons la responsabilité, en tant que Québécois, en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* ainsi que la *Loi sur les espèces en péril* au fédéral d'assurer leur survie et leur rétablissement.

2820

En finissant, pourquoi ce projet rend les gens anxieux? Pour toutes les raisons mentionnées précédemment et toutes celles que les groupes citoyens, les scientifiques, les scientifiques, d'autres scientifiques, des experts et même certains élus – pas tous – prendront la peine de vous exposer cette semaine. Mais surtout, ce projet est incohérent avec les engagements du Québec et du Canada dans la lutte aux changements climatiques.

Et je termine en rappelant qu'en septembre 2019, dans la foulée de la marche mondiale pour le climat et des mobilisations sans précédent de l'automne, le gouvernement du Québec reconnaissait l'urgence climatique par la motion suivante, et je cite : « *Que l'Assemblée nationale*

2825 *déclare à son tour l'urgence climatique, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. »*

2830 En ce sens, la Coalition anti-pipeline de Rouyn-Noranda joint sa voix aux scientifiques, aux scientifiques, aux scientifiques, aux étudiants, aux mères, aux comités citoyens et à tous ceux qui se sont prononcés sur la question : le projet de GNL Québec – Énergie Saguenay/Gazoduc – est aux antipodes de ce qu'il faut faire pour appliquer cette motion et ne doit jamais voir le jour.

2835 En ce sens, nous demandons à la commission de remettre un avis défavorable au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant au projet de GNL Québec, et ce, afin d'assurer la santé des générations futures dans un environnement viable.

2840 Et je voudrais remercier les membres de la Coalition qui ont participé à l'élaboration de la rédaction du présent mémoire : Julie, Guillaume, Sophie, Guy, Johanne, Geneviève, Stéphane, Tanguy, Gabriel et François. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2845 Merci de votre présentation, Madame.

LE COMMISSAIRE :

2850 Bien, j'ai une petite question, parce que vous avez évoqué le fait que ça ne semblait pas... enfin, l'utilisation de l'hydroélectricité ne semblait pas nous... je ne sais pas comment vous avez dit ça, mais... ne semblait pas nous...

Mme MARIE-EVE SIGOUIN :

2855 Interpeller.

LE COMMISSAIRE :

2860 Nous interpeller. Je ne sais pas d'où vous prenez ça, je ne pense pas vous avoir dit ce que je pensais, mais enfin. Je voudrais en savoir plus là-dessus.

Mme MARIE-EVE SIGOUIN :

2865 Oui, je vous partage mon sentiment. À l'écoute des commentaires, à chaque fois que les gens amenaient un argument ce soir sur... puis je vous donne l'information comme ça, à chaud. À toutes les fois que quelqu'un mentionnait l'hydroélectricité et ses préoccupations par rapport à ça, vous leur questionnez toujours là-dessus : « Ah, oui, mais êtes-vous sûr? », puis tout ça, puis vous ne le faites pas sur les autres éléments.

2870 Donc, pour moi, j'interprète ça comme un signe de questionnement. Donc, je comprends que c'est votre job de creuser la question, mais c'est le sentiment que ça dégage.

LE COMMISSAIRE :

2875 Je vais vous rassurer là-dessus, c'est parce que j'ai travaillé longtemps en énergie, donc c'est un sujet que je connais très bien et je dois avouer que... enfin, ma vision de l'hydroélectricité, c'est qu'on a un bien collectif et il y a une loi qui régit l'organisation et l'attribution de ces blocs d'énergie là, et c'est en dehors de notre périmètre.

2880 Alors, quand on évoque ça, oui, ça me titille un peu parce que les choix qui devront être faits seront faits dans les bons endroits, réglementés par la Régie de l'énergie, par l'octroi de blocs d'alimentation, donc c'est un peu en dehors du BAPE. C'est juste ça.

2885 **Mme MARIE-EVE SIGOUIN :**

Mais vous comprendrez que les préoccupations des citoyens ne tiennent pas compte des lois en vigueur. Ce sont des préoccupations, je comprends que c'est à la commission de définir si ce sont de réels enjeux en vertu des lois et du cadre dans lequel on vit.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être rajouter simplement qu'une commission... bien, écoutez, comment dire, on a l'air impassible, mais on n'est pas insensible.

2895 Alors, je pense qu'il faut quand même le prendre aussi, en termes d'attitude, avec un petit grain de sel. Vous comprendrez qu'on n'est pas à même, disons, dans notre expression non verbale, d'être spontané au niveau de notre interrogation.

2900 Ça va aussi en fonction de la pertinence du sujet et aussi, comment dire, de la clairvoyance de l'opinion qui nous est émise, alors je pense que c'est peut-être un peu péremptoire de penser

que parce qu'on est impassible, on est insensible. Alors, écoutez, je pense qu'il y a une nuance à apporter.

2905 **Mme MARIE-EVE SIGOUIN :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2910

Mais je vous remercie beaucoup de votre présentation.

Mme MARIE-EVE SIGOUIN :

2915

C'est important pour moi de vous faire valoir que c'est vraiment un point qui est viscéral.

LE PRÉSIDENT :

2920

Oui. Je le comprends très bien puis je vous remercie de votre présentation, Madame Sigouin. Alors, merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

Mme MARIE-EVE SIGOUIN :

2925

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

2930

Merci.

M. MARC NANTEL (DM988)

LE PRÉSIDENT :

2935

J'inviterais maintenant monsieur Marc Nantel, s'il vous plaît.

M. MARC NANTEL :

2940

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Nantel.

2945

M. MARC NANTEL :

D'accord. Alors, je suis donc Marc Nantel puis je représente le groupe collectif Gazoduq. C'est un groupe qui est un groupe abitibien, qui comprend des citoyens qui sont préoccupés par le projet GNL, et il y a aussi des citoyens qui vont être impactés par le pipeline, le gazoduc. Alors, on forme plusieurs centaines de citoyens, mais nous, comme groupe, on permet une mobilisation régionale par rapport au projet.

2950

Nous sommes contre le projet. Je vais vous expliquer le plus succinctement possible, par trois thèmes, sur les éléments qu'on considère puis qui ne sont pas recevables autant qu'ils n'ont pas la prétention que nous envoie le promoteur. Alors, donc, trois thèmes, ça va être environnemental, économique et politique.

2955

Donc, dans le contexte environnemental, il y a, comme vous allez probablement l'entendre dans les jours à venir, toute la prétention de la baisse des GES présentée et va permettre la modernisation des infrastructures des entreprises dans les autres pays.

2960

Alors donc, pour nous, ce n'est que de la simple spéculation. Une entreprise n'a pas les moyens d'imposer à sa clientèle future les raisons et l'application de l'utilisation de ce logiciel-là, de son produit de vente. Elle n'a pas les moyens législatifs, elle n'a pas les moyens commerciaux de se lancer dans ça, donc on n'achète absolument pas ça.

2965

Les chiffres qui ont été donnés nous ont quand même assez irrités, dans le sens qu'ils ont été présentés comme étant très avantageux, mais on voit les oublis qui ont été présentés, soit les fuites à la source, que d'autres gens ont pris le temps d'expliquer plus largement au niveau des puits; il y a aussi toute la perte au niveau du pipeline jusqu'à l'usine de liquéfaction.

2970

Il y a un autre élément qui nous a vraiment guidé, à savoir que ça ne répondait absolument pas au niveau environnemental. C'est la cible canadienne qui nous demande d'ici 2030 de baisser le pourcentage de GES, et puis pour nous, le produit de GNL Québec, Saguenay, le produit comme tel, est un fardeau supplémentaire au niveau environnemental.

2975

Pour ce qui est des méthaniers, de la circulation des méthaniers, ça aussi, c'est un élément qui nous a un peu surpris. On a vérifié au niveau de Society of International Gas Tanks and

2980 Terminal Gas Tankers (sic), on a vérifié quelles étaient les conditions optimales pour avoir un terminal méthanier, et puis il y avait trois conditions, puis elles ne les remplissent pas.

2985 Alors, quand on parle de conditions, on parle que les vapeurs d'une fuite ou d'un déversement ne peuvent pas affecter des civils. Ils n'entrent pas en conflit avec d'autres usages actuels ou futurs de la voie navigable, et puis l'emplacement du terminal GNL doit éviter des voies navigables présentant des dangers.

2990 Or, on sait qu'actuellement, il y a déjà des circulations au niveau des transporteurs marins, et puis les possibilités de ce terminal-là de donner un système de sécurité sont très faibles.

2995 Il y a une installation, le quai Marcel-Dionne, qui est à moins de 500 mètres du terminal, ce qui veut dire que les systèmes de sécurité comme on voit à Boston ou à Saint-Jean – on parle de 455 mètres à Boston et de 927 mètres de sécurité autour d'un seul méthanier – ne peuvent pas être respectés au terminal.

3000 Et puis, en même temps, on peut se dire qu'au niveau du Saguenay même, ils ne peuvent pas non plus, lorsqu'ils rencontrent d'autres navires, avoir le même système de sécurité au niveau des méthaniers. (Inaudible) c'est non recevable.

3005 Pour ce qui est de la circulation des méthaniers, on sait que ça va créer au niveau du Saguenay des perturbations, autant au niveau des masses d'eau, autant au niveau du bruit, et puis on a vérifié au niveau des études sur l'impact, entre autres du béluga et d'autres espèces, n'ont pas été complétées, à savoir quel est l'effet au niveau...

3010 Donc, pour nous, c'est un signal où est-ce qu'on est en train d'embarquer sur un terrain inconnu, puis on est en train de créer des impacts qu'on ne connaît pas. Donc, pour nous, déjà là, ce n'est pas recevable.

3015 Un autre élément qui a été discuté pendant le BAPE, on parle de fuites de gaz liquéfié. Un élément que j'aimerais souligner : quand un méthanier perd un gaz liquéfié, il va tomber à la surface du cours d'eau, donc dans le Saguenay, et puis avant qu'il y ait une réaction au niveau du système de sécurité, on peut attendre jusqu'à 24 heures.

3020 On peut penser, donc, qu'il va y avoir plusieurs kilomètres carrés du Saguenay qui vont être contaminés avec ce gel, et ce gel ne se liquéfie pas instantanément, donc peut causer des éléments de pollution assez graves.

3020 Ensuite, on ajoute, puis ça, c'est pour tous les navires, toutes les fuites de diesel. Pour avoir vécu près du port de Montréal, on peut voir que c'est un des éléments qui est assez important.

3025 Donc, il y a des dangers d'accidents complexes aussi au niveau du site même. Le site même peut exploser par des émanations du gaz du pipeline, qui amène des systèmes de (inaudible), et puis on parle de conditions spéciales. Pour nous, les conditions spéciales, c'est un risque, donc c'est un risque qu'on considère inacceptable. Puis on pourrait parler de distribution, de tous les territoires que ça prend, mais c'est un autre sujet.

3030 Pour ce qui est du contexte économique, c'est non recevable pour nous pour les raisons suivantes : ce projet-là tombe dans une énergie de transition. On l'a dit, le promoteur ne s'en cache pas. Donc, ça veut dire que dans les années à venir, puis on parle de 10, 20, 30 ans, il va y avoir une insécurité. Alors, au niveau économique, quand on tombe dans un système d'insécurité, on ne se permet pas d'investir 9 milliards comme tels.

3035 L'offre mondiale est-elle actuellement à son plus fort? On tombe dans un marché qui, finalement, va faire qu'on va avoir de la difficulté à avoir un prix rentable. Vous comprendrez aussi qu'un acheteur n'a pas le goût d'acheter un gaz très cher s'il sait que dans un contrat de 20, 30 ans, il peut se retrouver, dans 20, 30 ans, à payer beaucoup plus cher que ce qu'il peut avoir. Donc, ça insécurise beaucoup, ce projet-là.

3040 Le montage financier bat de l'aile. On sait qu'il y a déjà un grand bailleur de fonds qui s'en va, alors donc on embarque dans un système économique, dans un projet qui, déjà, a des signaux, le signal d'alerte, alors on s'inquiète beaucoup que le gouvernement arrive avec des subventions derrière ça, fait payer les citoyens et les citoyennes, et d'embarquer dans un projet qui, finalement, au bout de la ligne, va demander à l'État d'investir.

3045 Alors, je vais juste, pour faire ça court, vous donner l'exemple de Ciment McInnis, de Bombardier, le Cirque du Soleil : ce sont toutes des compagnies qu'on a investi plusieurs centaines de millions, puis on se retrouve aujourd'hui d'être obligé d'encore fournir. Donc, pour nous, au niveau économique, c'est un gros signal.

3050 Vous allez peut-être me dire « bien, oui, attention, monsieur Nantel, il y a des revenus qui vont revenir de ça », mais il y a aussi des dépenses. Alors, on ne sait pas du tout combien le gouvernement, dans les dépenses directes, combien il va investir dans ce projet-là. Ça, on le sait.

3055 Dans les dépenses indirectes non plus, on ne le sait pas. Vous parliez tout à l'heure au niveau de l'avantage qui est à toutes les compagnies d'Hydro-Québec, du bloc patrimonial à un

prix qui est faible, mais ça, on peut se le permettre parce qu'on fait payer les citoyens plus cher pour pouvoir compenser des barrages qui vont être utilisés comme celui-ci, à quatre cinquièmes de la Romaine-2, qui va peut-être nous obliger à en construire d'autres, et puis ce ne sera pas au prix qu'on paye actuellement. Donc, ces coûts-là, on ne le sait pas.

3060

On ne sait pas non plus les amortissements qu'on va donner, combien d'aide au niveau de la recherche industrielle, quelles redevances qui vont être données au niveau de l'eau, qui sont déjà très faibles, quels sont les coûts des accidents environnementaux. Tout ça, on ne le sait pas.

3065

Et puis les revenus, bien, les revenus, c'est les impôts de seulement 300 ouvriers à long terme. Il y a les taxes municipales puis il y a les dons qu'on donne, comme en Abitibi, on va donner 14 millions pour acheter l'acceptabilité sociale.

3070

Donc, voilà. Pour ce qui est du politique, le gouvernement a pris une position très grande, très large, et je vous envoie un signal : le BAPE, actuellement, perd beaucoup de crédibilité, parce que le gouvernement, autant le premier ministre, le ministre de l'Énergie, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Économie et la ministre déléguée au Développement économique des régions se sont prononcés en faveur du projet.

3075

Alors donc, le BAPE va faire un avis, et les avis vont servir finalement à quoi, au bout de la ligne? Alors donc, on demande au BAPE la recommandation de faire des avis comme quoi que vous devriez être décisionnels dans ce que vous faites et vous devriez aussi interdire toute prise de position politique avant qu'un projet passe par un Bureau d'audiences publiques. Voilà.

3080

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Nantel, de votre présentation. Pas de questions, Monsieur Pilotto?

3085

LE COMMISSAIRE :

Bien, je comprends que monsieur Nantel voudrait que la Loi sur le BAPE soit modifiée, mais malheureusement, ce n'est pas notre prérogative, n'est-ce pas? Alors...

3090

M. MARC NANTEL :

Bien, c'est-à-dire que vous avez la possibilité d'en faire l'avis.

LE COMMISSAIRE :

3095

Ah, bien, oui.

M. MARC NANTEL :

3100

Et ça peut rentrer dans vos avis au niveau de... Donc, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas votre prérogative. Vous avez la possibilité d'émettre des avis au gouvernement lorsque vous allez le déposer, puis moi, je vous ai fait cette recommandation. Vous en faites ce que vous voudrez, mais vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas cette autorité-là.

3105

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre présentation, Monsieur Nantel, alors j'ai trouvé votre opinion instructive, merci beaucoup.

3110

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. MARC NANTEL :

3115

Merci, vous êtes bien aimables, et puis merci pour le travail que vous faites.

LE COMMISSAIRE :

3120

Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Nantel. Bonne soirée.

3125

M. MARC NANTEL :

Bonsoir.

3130

3135

M. GUILLAUME LAVIGUEUR (DM1693)

LE PRÉSIDENT :

3140

J'inviterais maintenant monsieur Guillaume Lavigueur, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Lavigueur.

M. GUILLAUME LAVIGUEUR :

3145

Donc, bonjour, je m'appelle Guillaume Lavigueur. Si vous me le permettez, ce soir, je lirais deux courtes lettres, une au nom de l'Association des étudiants en intervention plein air de l'UQAC, et l'autre en mon nom propre.

LE PRÉSIDENT :

3150

Alors d'accord, nous vous écoutons, 10 minutes.

M. GUILLAUME LAVIGUEUR :

3155

Excellent. Donc, je commencerais par parler au nom de l'Association des étudiants en intervention plein air.

Des étudiants en intervention plein air. C'est ce qu'on est. Je ne sais pas si vous connaissez notre programme, ou ses étudiants, ou ses professeurs, ou même son utilité.

3160

On nous dit souvent qu'on étudie en camping, en sous-entendant un peu à la blague que le plein air, ce n'est pas sérieux, que ce n'est pas une job, c'est juste un passe-temps, qu'on a choisi le plein air parce que c'est plus facile que d'autres programmes. Je vous avouerais qu'en ce moment, je ne vois pas grand-chose de facile en plein air.

3165

À titre éducatif, permettez-moi de vous expliquer sommairement pourquoi on étudie. On va utiliser des termes que vous comprenez et qui ont de la valeur à vos oreilles.

3170

On étudie pour faire fleurir et rayonner une industrie. Oui, oui, l'industrie touristique, qui s'adonne à être un des secteurs d'excellence du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui attire annuellement plus d'1 million de visiteurs et au-dessus de 250 millions de gros dollars en retombées économiques dans la région.

Les entreprises touristiques, en grande majorité sur les rives du fjord, emploient au Saguenay plus de 3 500 personnes, et ces chiffres-là augmentent à chaque année.

3175

Mais bien au-delà du tourisme, on étudie en plein air. On étudie pour comprendre la nature, pour vivre en nature, pour évoluer avec et par elle, pour être logisticien, chercheur, gestionnaire, éducateur, guide, secouriste, intervenant social, pour comprendre comment le plein air peut faire partie de nos métiers et comment nous pouvons faire, comment nous faisons partie de la nature.

3180

C'est dommage que notre identité extractiviste et notre déification des ressources naturelles en aient poussé autant à ne comprendre la valeur qu'en termes monétaires et à ne voir notre environnement seulement qu'en tant que ressource à extraire, s'approprier et rentabiliser.

3185

Ce serait dommage qu'en enseignant le plein air aux prochaines générations, je leur parle du fjord en pointant un PowerPoint, que j'essaie de leur expliquer la nature sauvage en la comparant à une *map* de Fortnite, que je leur raconte qu'on pouvait faire de l'escalade avant qu'ils trouvent des 20 piastres en dessous des montagnes, qu'on faisait du kayak avant que l'eau vaille plus cher que l'acier.

3190

J'aurais horreur d'expliquer à des milliers de jeunes et moins jeunes, qui découvrent le calme et le bien-être en nature, que leur gouvernement a préféré satisfaire ses actionnaires plutôt que leur santé mentale.

3195

Les projets tels que celui de GNL/Gazoduc ont un sens, c'est indéniable. Seulement, ce n'est pas le sens qu'on veut donner à notre futur. Si j'osais fleurter avec la lucidité, je dirais que c'est un sens qu'on ne peut pas donner à notre futur.

3200

Le projet GNL/Gazoduc est une solution offerte par des logiques technocratiques, capitalistes et désuètes. Ce serait tellement d'adon que les solutions du passé soient valides éternellement, mais de la même manière, que ce n'est pas en améliorant la chandelle qu'on a inventé l'ampoule, ce n'est pas en brûlant du gaz qu'on éteint des feux.

3205

Comme des milliers d'autres étudiants, j'étudie pour créer un avenir meilleur et non pour être confortable dans l'actuel. En effet, je ne suis pas de ceux qui perdraient leur emploi et leur sécurité si on arrêtaient les grands chantiers de saccage de territoire, mais j'étudie pour trouver des solutions qui durent plus qu'un contrat de 20 ans.

3210

J'étudie par redonner un sens à la nature, pour reconnecter une relation qui nous manque mortellement, pour montrer la magie là où elle existe vraiment, pour préserver mon peuple autant que mon territoire.

3215

S'il vous plaît, mettez-nous pas au chômage pour gagner des points dans votre *game* de Monopoly, puis si vous nous mettez au chômage, au moins, laissez-nous un dehors où aller jouer. Puis si on n'a plus de dehors où aller jouer, au moins laissez à nos enfants le souvenir qu'on a essayé de faire mieux.

Au nom de l'Association des étudiants en intervention plein air de l'UQAC, merci.

3220

LE PRÉSIDENT :

Là, on comprend que vous allez prendre la parole à titre personnel?

M. GUILLAUME LAVIGUEUR :

3225

Oui, c'est exact. Si vous me le permettez, j'enchaînerais avec ma lettre personnelle. Donc, toujours au nom de Guillaume Lavigueur.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM1693)

3230

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, Monsieur Lavigueur, de votre opinion sur le projet et de votre contribution à nos travaux.

3235

LE COMMISSAIRE :

Et je tiens à ajouter qu'un peu de poésie pour finir la soirée, c'est tout à fait agréable, j'avais bien hâte de vous entendre évoquer le Romano Fafard et Charles Patenaude et sa gang.

3240

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous remercie de votre participation, Monsieur Lavigueur.

3245

M. GUILLAUME LAVIGUEUR :

Je suis content de vous avoir diverti.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lavigueur, alors bonne soirée.

3255 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3260 C'est ce qui met un terme à nos travaux pour ce soir. Après deux séances, la commission va suspendre ses travaux. Nous allons reprendre nos travaux demain, 13 h, avec la présentation d'autres mémoires.

3265 Alors, je remercie les gens qui nous ont écoutés toute la soirée, je remercie l'équipe technique et notre équipe d'analystes qui nous ont supportés pendant ces présentations et qui seront encore à l'écoute demain pour ce qui est de la suite des travaux.

Alors, souhaitons bonsoir, bonne nuit à tout le monde, et on reprend nos travaux demain, 13 h. Merci.

3270 **SÉANCE AJOURNÉE AU 27 OCTOBRE 2020 À 13 H**

3275 Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3280 

Marie-Claire Pinet, s.o.

3285